C.R. N° 69 (2018-2019)

ASSEMBLEE
BRUXELLES

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2018-2019

Séance plénière des jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018

Compte rendu

Sommaire

Pages

EXCUSÉS *3*

ORDRE DU JOUR *3*

COMMUNICATIONS

Questions écrites *3*

Travaux en commission *3*

Dépôts *3*

Constitution des assemblées *3*

Arrêtés de réallocation *3*

Anniversaires royaux *3*

Notifications *4*

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT *4*

(Oratrice : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement)

EXCUSÉS *11*

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT *11*

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Véronique Jamoulle, M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Claire Geraets et M. David Weytsman)

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

Proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches

Discussion générale *24*

(Orateurs : M. David Weytsman, rapporteur, M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Fabian Maingain, M. David Weytsman, M. Hamza fassi-Fihri et Mme Magali Plovie)

Discussion du préambule et du dispositif *28*

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- *La tenue de la Conférence interministérielle de la culture et les relations entretenues avec la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

  de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

  à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture *29*

  (Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

- *Le décès d'une étudiante à l'ULB à la suite d'une infection grave de méningite*

  de M. David Weytsman

  à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement

  et à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé *30*

  (Orateurs : M. David Weytsman et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

POURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT *30*

(Orateurs : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Véronique Jamoulle, M. Michel Colson et Mme Claire Geraets)

VOTE RÉSERVÉ

de la proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches *36*

(Orateur : M. David Weytsman)

CLÔTURE *37*

ANNEXES

Annexe 1 : Réunions des commissions *38*

Annexe 2 : Arrêtés de réallocation *39*

Annexe 2 : Cour constitutionnelle *40*

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte le jeudi 25 octobre 2018 à 12 h 02.

M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 19 septembre 2018 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- M. Eric Bott, M. Jacques Brotchi, Mme Corinne De Permentier, Mme Caroline Persoons, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Simone Susskind, Mme Viviane Teitelbaum et le ministre Rudi Vervoort ont prié d'excuser leur absence pour la séance de ce jeudi 25 octobre 2018.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 19 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ces jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

(Assentiment)

COMMUNICATIONS

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. André du Bus de Warnaffe à Mme Cécile Jodogne ;
- M. Emin Ozkara à Mme Céline Fremault et par
- M. Alain Destexhe à Mme Fadila Laanan.

Travaux en commission

Mme la présidente.- Ce mercredi 24 octobre 2018, la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a adopté la proposition de décret et ordonnances conjoints relatifs au médiateur bruxellois [doc. 115 (2018-2019) n^{os} 1 et 2].

Le texte adopté sera envoyé pour discussion et vote à une commission interparlementaire qui doit être créée en application de l'article 42*bis* du Règlement et de l'article 92*bis*/1 de la loi spéciale du 8 août 1980.

Dépôts

Mme la présidente.- Le Gouvernement francophone bruxellois a déposé le projet de décret modifiant le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé [doc. 111 (2018-2019) n° 1].

Il a été examiné en commission de la Santé le 23 octobre dernier.

Le Gouvernement a déposé le projet de décret relatif à la cohésion sociale [doc. 110 (2018-2019) n°1] qui sera envoyé pour examen en commission des Affaires sociales le 6 novembre prochain.

Le Gouvernement a également déposé, par courrier du 19 octobre 2018, les projets de décret et de règlement ajustant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2018, d'une part, et contenant le budget initial de la Commission communautaire française pour l'année 2019, d'autre part. Ceux-ci seront examinés dans les commissions adéquates suivant le calendrier qui vous a été communiqué.

Constitution des assemblées

Mme la présidente.- M. le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 17 septembre 2018.

M. le président de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que celle-ci s'est constituée en séance du 18 septembre 2018.

Mme la présidente du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 19 septembre 2018.

M. le président du Parlement flamand m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 24 septembre 2018.

Mme la présidente du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 9 octobre.

M. le président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 9 octobre 2018.

Arrêtés de réallocations

Mme la présidente.- Le Gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État, cinq arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du présent compte rendu.

Anniversaires royaux

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Son Altesse royale le Prince Laurent à l'occasion de son anniversaire.

Notifications

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications est publiée en annexe du présent compte rendu.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la Déclaration de politique générale du Gouvernement.

La séance se déroulera de la façon suivante. Dans quelques instants, Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, exposera la Déclaration de politique générale du Gouvernement francophone bruxellois. La séance sera suspendue jusqu'à demain pour permettre aux députés de préparer leurs interventions.

Ce vendredi, à partir de 9 h 30, les députés développeront, à tour de rôle, leurs interventions.

Ensuite, nous examinerons la proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches déposée par M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Fabian Maingain et M. Pierre Kompany.

À l'issue de cet examen, le Gouvernement francophone bruxellois répondra aux députés et ceux-ci auront la possibilité d'adresser leurs répliques.

A 14 h 30, l'ordre du jour et l'heure appelleront, le cas échéant, les questions d'actualité.

Je vous informe que, conformément aux articles 54.1 et 48.3 du Règlement, les temps de parole ont été fixés comme suit par le Bureau élargi :

- chaque groupe politique intervient à concurrence de 15 minutes (deux orateurs mandatés maximum) ;
- les élus de la liste PTB*PVDA-GO ! disposent de 10 minutes (temps global) ;
- les orateurs non mandatés, issus d'un groupe politique ou non, disposent chacun de 5 minutes ;
- la durée des répliques est de 5 minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques et les élus de la liste PTB*PVDA-GO ! à me faire connaître les noms des orateurs mandatés qui souhaitent s'inscrire dans la discussion, ainsi que les autres orateurs non mandatés.

Une copie de cette Déclaration vous sera distribuée à l'issue de sa lecture par la ministre-présidente, de même qu'un exemplaire informatique vous sera transmis à ce moment.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, pour la Déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Députés, Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi d'excuser l'absence du ministre Rudi Vervoort qui est en mission d'État et mon collègue Didier Gosuin va nous rejoindre. Il est en chemin.

79 ! Dans 79 jours, oui j'ai bien dit 79 jours, nous aborderons un tournant essentiel, voire primordial, dans la vie de notre institution et de Bruxelles.

Avant de sortir vos agendas ou vos calculatrices, pour me dire que les élections sont dans bien plus longtemps, je vous confirme que ce n'était bien évidement pas l'objet de ma réflexion.

Non, moi, je vous parle du 12 janvier 2019 !

Ce jour-là, nous fêterons les 30 ans de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises. Cette loi a non seulement créé la Région de Bruxelles-Capitale, mais aussi réglé l'exercice des compétences communautaires en créant la Commission Communautaire française.

Les cinq groupes politiques présents aujourd'hui ont contribué activement à construire le Bruxelles d'aujourd'hui. Le PS, DéFI, le cdH, Ecolo ou encore le MR ont tour à tour œuvré, de concert ou séparément, pour permettre à notre institution et à Bruxelles d'être ce qu'elle est aujourd'hui !

Grâce à vous toutes et à vous tous, Bruxelles et les citoyens francophones peuvent compter aujourd'hui sur la mise à disposition de services et d'infrastructures qui font de notre ville, une métropole francophone accueillante, dynamique, solidaire et résolument tournée vers l'avenir !

Que de chemin parcouru depuis 1989 !

Bien sûr, il reste encore bon nombre de choses à améliorer.

Bien sûr, tout n'est pas rose et il faudra sans cesse veiller à corriger certaines variables et à lutter de toutes nos forces pour faire reculer la précarité et pour que le Bruxelles de demain soit meilleur, plus fort et encore plus protecteur et émancipateur pour le million de citoyens francophones qui y vit !

Chers collègues, mettons un instant de côté les intérêts partisans, les rodomontades, les lazzis et autres quolibets qui émaillent bien trop souvent la vie politique ces derniers temps !

Mettons aussi de côté, les flagorneries, les discours mielleux, l'aveuglement et la mauvaise foi qui empêchent le discernement nécessaire à toute action responsable.

Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, près de 30 ans après le 12 janvier 1989, qui oserait dire que les Bruxellois francophones ont démérité ? Qui oserait dire que Bruxelles et ses représentants n'ont pas réussi à poser les fondations d'un bel édifice ouvert sur le monde et qui rayonne tant au niveau national qu'international ?

Pour ma part, depuis près de cinq ans, je m'emploie, avec tous les membres du Gouvernement francophone bruxellois, à faire en sorte d'apporter à tous les citoyens bruxellois francophones, sans exception aucune : « le bien-être, la qualité de vie et la confiance en l'avenir » !

A ce propos, mon expérience politique m'a permis d'apprendre que l'on n'est pas toujours jugé sur un bilan, mais plutôt sur sa capacité à permettre aux citoyens de se projeter dans l'avenir. Et même si notre bilan est remarquable - n'est-ce pas, Monsieur Maron -, je pense sincèrement que nous avons aussi et de surcroît, ouvert le champ des possibles durant cette législature.

1989 est loin derrière nous, mais la conviction, l'ardeur, le courage et la force qui ont guidé les mères et les pères fondateurs doit continuer à vivre en nous, à nous animer ! Car non seulement, il reste encore beaucoup à faire mais en plus, un nouveau péril se dresse devant nous. Une formation politique que je ne nommerai pas, projette de bloquer, de saper notre précieux modèle institutionnel, de faire vaciller notre édifice, notre maison à toutes et à tous !

Face à ces menaces, j'aimerais être claire et précise : nous défendrons corps et âme le modèle bruxellois. Et s'il le faut, nous prendrons toutes les mesures nécessaires, même les plus innovantes, pour que notre Région et le million de francophones bruxellois pâtissent le moins possible de la montée de ce mouvement!

Nous avons l'audace de regarder ce péril en face et nous aurons le courage et la force de le combattre !

En parlant d'audace et de courage, sachez que ceux-ci sont justement inscrits au plus profond de l'ADN du Gouvernement francophone bruxellois.

Cela s'est à nouveau vérifié dans la confection d'un budget 2019 en équilibre, atteignant 509 millions d'euros, sans toucher aux nombreux services rendus aux citoyens.

Nous avons voulu nous montrer rigoureux, mais en laissant de côté les mesures d'austérité brutales et injustes. Je sais que d'autres niveaux de pouvoir connaissent des difficultés. Je pense notamment au niveau fédéral. Notre budget est maîtrisé, sans dérapage aucun, ce qui démontre la bonne gestion des finances publiques de la Commission communautaire française et permet d'assurer la pérennité de nos politiques menées au bénéfice des Bruxelloises et Bruxellois.

Venons-en justement à ces fameuses politiques.

Par notre action, nous avons l'ambition de propulser et d'orienter Bruxelles résolument vers l'avenir, tout en offrant bien-être et sécurité aux Bruxellois. Cela passera notamment par l'investissement dans des emplois de qualité ainsi que dans la formation professionnelle qui conduit à un emploi stable.

Madame la présidente, si vous me le permettez, je vais maintenant m'employer à passer en revue l'ensemble des secteurs qui sont soumis à notre tutelle.

Pour le non-marchand, je m'étais engagée à aboutir, aux côtés des membres de mon Gouvernement et dans les meilleurs délais, à un accord non-marchand intersectoriel. Je ne m'étais pas enfermée dans un calendrier et j'étais consciente que les négociations associeraient plusieurs entités bruxelloises. Les travaux relatifs à un accord non-marchand ambitieux ont mobilisé une grande énergie en 2018 et se sont conclues en juillet dernier.

Le budget dégagé nous a permis de négocier un accord qui constitue une reconnaissance du travail effectué par les acteurs du secteur, travail qui bénéficie à toutes les Bruxelloises et à tous les Bruxellois.

Pour rappel, les Gouvernements bruxellois y ont consacré un budget de onze millions d'euros. Pour la Commission communautaire française, il s'agit de six millions d'euros dont deux proviennent de l'estimation des effets retours du tax shift.

En accord avec les syndicats et les fédérations d'employeurs, dix grands thèmes ont été dégagés. Ceux-ci touchent entre autres :

- au pouvoir d'achat, notamment via une augmentation de primes et une meilleure prise en charge des frais de transport « domicile-travail » ;

- à l'amélioration des conditions de travail par une extension des mesures relatives au bien-être ;

- à l'octroi de jours de congés supplémentaires dans certains secteurs ;

- à la révision des mécanismes actuels de réduction du temps de travail ;

- ou encore à l'harmonisation et à la simplification des réglementations actuelles.

Les discussions avec les partenaires sociaux se poursuivent afin que, dès 2019, ces mesures soient retranscrites dans les réglementations et soient concrétisées.

Pour ce qui est de la Formation professionnelle, qui était l'un des objectifs premiers de la législature, nous pouvons affirmer que l'offre de formation professionnelle s'est fortement développée à Bruxelles entre 2014 et 2017 pour mieux répondre aux besoins. Le nombre total de personnes inscrites en formation professionnelle ou en validation des compétences auprès des opérateurs publics et subventionnés francophones, ainsi qu'en formation en entreprises, est passé de 23.248 en 2014 à 27.211 en 2017. Soit une augmentation de 17%.

La formation a ainsi contribué à la baisse du taux de chômage global. Il ne cesse de diminuer depuis 46 mois et il s'élevait à 16,3% en août dernier, contre 21% en 2014.

Pour retrouver un taux aussi bas, il faut remonter à 1992. En quatre ans - depuis 2014 - le taux de chômage a baissé de 18%, soit de 20.339 personnes ! Il y a aujourd'hui plus de Bruxelloises et de Bruxellois bénéficiaires de nos actions de qualification, et il sera encore plus nécessaire à l'avenir de mieux les outiller. Comme le démontre l'enjeu des emplois vacants, voire en pénurie, la formation professionnelle est un des leviers décisifs pour répondre aux problèmes de recrutement des entreprises dans une économie en mutation et pour permettre l'intégration professionnelle des chercheurs d'emploi bruxellois.

Plusieurs actions et éléments clés doivent être mis ici en avant.

Premièrement, la poursuite de la mise en œuvre du Plan Formation 2020.

En 2019, les 44 mesures prévues dans le Plan de Formation 2020 continueront de porter leurs fruits, comme l'indiquent déjà les données que je viens de vous énoncer. Un premier bilan a été réalisé sur les avancées déjà engrangées grâce au Plan Formation 2020. Fin 2017, 39 mesures étaient réalisées ou en cours de l'être.

Dans sa mission de régie renforcée par son contrat de gestion 2017-2022, Bruxelles Formation mettra en œuvre le cadre commun de programmation, afin de renforcer la cohérence et la pertinence des offres de formation en Région bruxelloise.

Bruxelles Formation s'appuie pour ce faire sur le Service formation PME (SFPME), sur le nouvel Observatoire de l'emploi et de la formation et sur les travaux du bassin Enseignement Formation Emploi.

Les dispositifs de stages en entreprises sous toutes leurs formes et de validation des compétences continueront d'être soutenus et développés. Ils le seront, notamment, grâce à l'engagement des secteurs via les accords-cadres sectoriels déjà conclus par la Région et la Commission communautaire française en Transport-Logistique et dans la Construction.

Deuxièmement, l'inauguration de trois Pôles Formation Emploi.

En 2019, un pôle dédié au secteur du transport et de la logistique, un pôle dédié au secteur des nouvelles technologies, ainsi qu'un pôle dédié à l'industrie technologique ouvriront leurs portes.

Il s'agit de l'aboutissement de chantiers d'envergure basés sur un partenariat public-privé innovant. Les centres de Bruxelles Formation seront parties prenantes au développement de ces pôles. Et ce, afin de maximiser la simplification, la rationalisation, la coordination et la cohérence de l'offre de formation et de validation, des actions emploi-formation-validation, ainsi que des structures existantes dans ces secteurs.

Avec l'appui de l'expertise sectorielle, ces pôles seront des centres d'excellence donnant toutes les garanties d'insertion dans l'emploi pour les futurs bénéficiaires.

Évoquons maintenant, en troisième point, le Développement en Alternance.

Le contrat de gestion conclu entre l'Espace formation PME (EFP), le Service formation PME (SFPME) et le collège de la Commission communautaire française fin 2017 est venu renforcer et préciser les objectifs de développement tant qualitatifs que quantitatifs de la formation en alternance, priorité du Plan formation 2020.

En parallèle, les deux nouvelles réformes qui sont venues appuyer l'alternance en Région bruxelloise en 2018 entreront en rythme de croisière et verront leurs effets se démultiplier :

- La réforme du système d'incitants : l'entreprise engagée dans l'alternance peut désormais bénéficier d'une seule prime simplifiée de 1.750 euros par tuteur ;

- La création d'une cellule de « consultants alternance » au sein du service entreprise d'Actiris. Cette cellule effectue un travail d'information et de prospection de places de stages au sein des grandes entreprises bruxelloises.

Mais mon Gouvernement, et Didier Gosuin en particulier, ne comptent pas s'arrêter là !

Nous ambitionnons aussi, quatrièmement, de renforcer la validation des compétences.

Nombre de ces chercheurs d'emploi possèdent déjà des compétences, mais elles ne sont pas toujours reconnues.

Les excellents résultats 2018 de la validation des compétences démontrent que c'est une solution qui peut rencontrer les besoins de certains de ces chercheurs d'emploi qualifiés, mais sans certification.

En 2019, le nouvel Accord de coopération francophone Validation des Compétences qui vous sera soumis et la poursuite de la création de coupoles (à l'instar de celle mise en place dans le tertiaire par Bruxelles Formation et l'Enseignement de promotion sociale) vont venir structurer et soutenir ce développement.

Je vais maintenant passer au secteur de l'Enseignement.

En amont de la Formation professionnelle, nous avons aussi l'ambition d'apporter toujours plus de qualité dans l'Enseignement qui dépend de notre institution.

Pour rappel, notre institution est pouvoir organisateur de 9 écoles et d'un Centre d'Éducation et de Formation en Alternance, le CEFA du CERIA. Elles totalisent plus de 6.600 élèves. Dans un souci de démocratisation, lors de cette rentrée scolaire, un pack de rentrée a été distribué gratuitement à 1.000 élèves.

Si la démocratisation de l'accès à l'enseignement doit être garantie, la réussite des élèves – de tous les élèves – doit également l'être. À cet égard, il faut souligner que, outre la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qualitatives, nos écoles font également de la remédiation scolaire, afin de permettre une mise à niveau pour celles et ceux qui en ont besoin, et de leur offrir les mêmes chances de réussite que les autres élèves.

Pour accompagner l'évolution démographique bruxelloise, nous avons décidé de participer à l'effort collectif en créant 1.500 places. Il s'agit tout d'abord de 300 places en enseignement spécialisé, grâce à la construction d'une école spécialisée de type II sur le site de l'Institut Alexandre Herlin à Berchem-Sainte-Agathe. Il s'agit ensuite de 1.200 places en enseignement secondaire ordinaire, par la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le Campus du CERIA, à Anderlecht, soit un DOA de 600 places et un D2/D3 (un 2ème et 3ème degrés) de 600 places également. Le chantier devrait débuter en 2019, et le DOA et le D2-D3 devraient pouvoir ouvrir leurs portes dès la rentrée scolaire 2021.

À l'occasion de la rentrée 2018-2019, l'Institut Lallemand a pris ses quartiers à la rue du Meyboom.

Enfin, en ce qui concerne notre enseignement supérieur, nous poursuivons le redressement de la Haute École Lucia de Brouckère, ainsi que les discussions visant à aboutir à la fusion avec la Haute École Francisco Ferrer. Concernant l'École Supérieure des Arts du Cirque, à la suite de la volonté de la directrice sortante, de ne pas

voir son mandat reconduit, une procédure visant à recruter une nouvelle direction a été initiée et devrait aboutir d'ici la fin de cette année.

Mesdames, Messieurs, passons, si vous le voulez bien, au Transport scolaire.

À ce jour, nous transportons près de 3.100 élèves, soit une centaine de plus que l'année scolaire passée. Pour ce faire, nous organisons 215 circuits organisés, soit 6 circuits de plus que l'année passée. Enfin, nous avons octroyé plus de 2.300 abonnements de transports publics, pour une plus grande autonomie des élèves concernés, soit environ 300 de plus que l'année passée.

Chers collègues, vous l'aurez compris, nous avons l'ambition d'améliorer la qualité de vie et d'aller vers une société toujours plus inclusive, au bénéfice de tous nos citoyens, sans exception aucune, qu'ils soient porteurs d'un handicap ou non.

La politique mise en œuvre par mon Gouvernement pour les personnes en situation de handicap a donc été ambitieuse et a permis de poursuivre les mesures visant à favoriser l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap au sein de la société, afin d'assurer leur bien-être et leur autonomie. Le budget consacré à cette compétence a augmenté de près de 15% depuis le début de la législature. Une priorité a été donnée à la création de nouvelles places via un nouveau plan pluriannuel d'investissements, qui a déjà permis d'atteindre plus de 300 nouvelles places depuis le début de cette législature.

Afin de pousser plus avant cette dynamique d'inclusion, le Gouvernement a adopté le décret « *handistreaming* » en 2017. Cela répond à un objectif transversal, visant à assurer la mise en place à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire bruxellois, d'un changement de regard sur la personne handicapée au sein des politiques menées jusqu'ici. Un rapport avec les actions entreprises dans chacune des compétences sera d'ailleurs présenté au Parlement d'ici la fin de la législature.

En 2019, le Gouvernement, et Céline Fremault en particulier, entend poursuivre cette dynamique et prévoit de consacrer des moyens importants pour l'octroi des aides individuelles matérielles à l'intégration et pour les primes à l'emploi. Il s'agit de privilégier l'inclusion et de laisser à la personne le choix de décider où elle souhaite vivre et travailler.

Le Gouvernement francophone bruxellois marque aussi son intention de renforcer les services d'accompagnement pour la cinquième année consécutive, afin d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institution. Parmi les projets nouveaux, nous poursuivrons la pérennisation de projets particuliers agréés comme les projets INTERMAIDE, DIVERSICOM, FARILU et SINPA (prononcé « sympa »). Une attention spécifique est également portée au soutien des aidants proches avec les associations « Jeunes aidants proches » et FRATRIAH.

Le Gouvernement poursuivra la réalisation du plan pluriannuel d'investissement. Ainsi, les travaux de construction du logement collectif pour adultes « l'Aubier » de l'IRSA ont été initiés en 2018. Parmi les autres projets en cours de réalisation, on peut citer le projet de nouveau centre pour enfants polyhandicapés porté par l'asbl CREB à Anderlecht, le projet de nouveau centre pour adulte « Espoir et Joie » à Berchem-Sainte-Agathe, un nouveau centre pour enfants de la Cité Joyeuse à Molenbeek et enfin une nouvelle école spécialisée portée par l'asbl « La Famille » à Uccle.

En ce qui concerne le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, le Gouvernement a adopté une série d'arrêtés d'exécution, en particulier en ce qui concerne les projets particuliers et innovants, la procédure d'agrément pour tous services et les services ambulatoires. L'arrêté sur les entreprises de travail adapté devrait également entrer en vigueur en 2019.

En ce qui concerne les subventions relatives aux centres de jours et d'hébergement, le Gouvernement, et Céline Fremault en particulier, continueront à accorder une subvention supplémentaire aux centres qui accueillent des personnes de grande dépendance.

Enfin, en 2019, un nouvel accord de coopération avec la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées entrera en vigueur.

La qualité de vie et le bien-être des citoyens francophone bruxellois ne peuvent être garantis et pérennes que s'ils reposent sur une politique de Santé solide et généreuse.

Dans le secteur de la Santé mentale, la réforme des soins de santé, visant les groupes cibles « adultes et jeunes adultes » et plus récemment « enfants et adolescents » initiée par le Fédéral, implique directement nos 22 services de santé mentale agréés Commission communautaire française et impacte également le secteur des maisons médicales, voire des services actifs en matière de toxicomanie. Un dialogue constant avec le Fédéral et les entités fédérées aura permis d'intégrer cette réforme au sein de nos services.

L'intégration du groupe cible « personnes âgées » à cette réforme en est à ses débuts ; il sera joint à la réforme « adultes ».

En outre, plusieurs équipes infanto-juvéniles au sein des services de santé mentale ont été renforcées, afin de rencontrer les demandes croissantes de la population.

L'important chantier, relatif à la redéfinition des missions et des fonctions des différents services agréés par le décret ambulatoire, se concrétise. Deux journées de concertation, organisées par l'Administration, avec les dix secteurs impliqués y seront consacrées en novembre. L'intention est d'assouplir les logiques sectorielles, afin de favoriser l'émergence de services, dont les missions sont davantage définies sur la base des besoins de la population.

En matière de toxicomanie, une nouvelle mission de « réduction des risques » est désormais reconnue pour certains services. Le secteur accueille un nouveau service, dont le travail est axé autour de l'hépatite.

Le cadre légal applicable aux services de soins palliatifs et continués a été modifié pour coller aux réalités de terrain et correspondre aux pratiques professionnelles actuelles. Les arrêtés d'applications seront, quant à eux, également modifiés dans les prochains mois.

En concertation avec la Commission communautaire commune et la Communauté flamande, un décret relatif au transport médico-sanitaire a été voté par ce

Parlement ; il est complété par la mise sur pied d'une commission permanente de concertation commune et par des arrêtés d'application.

La mise en œuvre de la sixième réforme de l'État s'est construite dans la durée et a impliqué une multitude de changements, d'améliorations et de ruptures aussi. Notre Service public francophone a pu gérer ce tournant dans de bonnes conditions et a accueilli sereinement de nouvelles matières, ainsi que de nouveaux collègues.

Un cadre légal a été élaboré pour les structures ayant choisi de ne pas basculer vers la Commission communautaire commune. Il devra être complété ces prochains mois pour entrer pleinement en vigueur à partir du 1er janvier 2019, date à partir de laquelle l'INAMI cessera d'agir pour le compte des entités fédérées, qui marquera donc la fin de la période transitoire.

En promotion de la santé, des acteurs, des réseaux et des services d'accompagnement et de support ont été désignés sur la base du Plan de promotion de la Santé et à la suite d'un appel à projets. Ils constituent désormais le paysage de la promotion de la Santé à Bruxelles et contribueront dans les cinq années à venir, à l'amélioration de la santé de la population et à la diminution des inégalités sociales en matière de santé.

Un appel à projets complémentaire et plus ciblé s'est quant à lui clôturé en septembre dernier, afin de renforcer deux priorités : la promotion d'une alimentation saine et équilibrée et d'une activité physique régulière d'une part, et la prévention des infections sexuellement transmissibles d'autre part.

La Fédération bruxelloise de promotion de la Santé bénéficie également d'un financement en initiatives pour soutenir ses actions en faveur des opérateurs de ce secteur. Par ailleurs, la Ministre Cécile Jodogne a souhaité soutenir les acteurs dans la modernisation de leurs moyens de communication auprès des publics avec lesquels ils travaillent. Un appel à projets intitulé « Promotion de la Santé et Web 2.0 » a ainsi été lancé et les projets retenus seront bientôt soumis au Gouvernement. Le cabinet de Mme Jodogne travaille maintenant avec l'administration au plan opérationnel de promotion de la Santé, qui constitue le prolongement du Plan stratégique 2018-2022 approuvé par le Gouvernement.

En matière de bien-être, l'accès au sport pour toutes et tous caractérise l'action du Gouvernement francophone bruxellois en matière de politique sportive. Quatre priorités sont visées : La promotion du sport, le « Sport Senior » et « Sport Santé », « Sport et lutte contre l'exclusion sociale » et enfin « Sport, éducation et fair-play ».

Le cas du sport féminin fait aussi partie de nos priorités. Un appel à projets lui est entièrement consacré et réserve 180.000 euros annuellement pour des initiatives variées.

Par ailleurs, l'appel à projets handisport continue à prospérer.

Enfin, dans le cadre de notre compétence en financement des infrastructures sportives privées, nous avons augmenté progressivement les budgets. Au moment où je vous parle, l'enveloppe est d'approximativement de 400.000 euros et a par exemple permis de financer l'aménagement de terrains de padel au Centre sportif de la Woluwe, la rénovation d'un terrain de hockey à Uccle Sport et l'installation d'une bulle de tennis au Tennis Club Uccle Churchill.

Passons maintenant à une autre politique essentielle pour le bien-être et la qualité de vie des citoyens francophones bruxellois.

Les enjeux de l'Action sociale et de la Famille restent cruciaux aux yeux du Gouvernement.

En matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, nous avons constamment augmenté le budget. Depuis le début de la législature, le budget a doublé pour atteindre le montant de 600.000 euros ! La généralisation de l'EVRAS doit se poursuivre et continuer à se nourrir d'évaluations et des expériences à l'étranger. C'est pourquoi, nous avons mis en place un deuxième salon EVRAS avec pour thématique les cadres de références européens.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra son soutien aux services de médiation de dettes. Ces deux dernières années, nous avons augmenté les budgets, afin de renforcer les équipes de terrain qui assurent l'accueil, le soutien et le suivi des personnes surendettées. Le travail de prévention au surendettement est également essentiel ! J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons agréé le nouveau réseau TRAPES : « Tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement ». Ce nouveau réseau va même au-delà des objectifs de la Déclaration de politique générale.

Nous avons également finalisé le renforcement des missions des maisons d'accueil et ainsi rempli un bel objectif de la déclaration de politique générale. Plusieurs domaines sont concernés : le logement accompagné, le soutien à la parentalité, mais également l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Chaque maison pourra se voir attribuer un agrément spécifique pour l'une de ses missions complémentaires, dont les enjeux sont essentiels. Pour 2019, nous ambitionnerons aussi l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales. Il s'agira d'un dispositif d'une trentaine de places pour ce public spécifique et plus vulnérable.

De nombreux projets pour les personnes âgées se sont également concrétisés. En juin dernier, nous avons inauguré le nouveau centre d'accueil de jour, les « Hortensias ». En 2019, nous ambitionnons d'ouvrir un nouveau centre de jour en Région bruxelloise. Nous aurons ainsi presque doublé l'offre des centres de jours agréés.

Le maintien à domicile reste un objectif pour le Gouvernement et doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos, qui permettent de lutter contre l'isolement social et de favoriser l'autonomie. Pour bénéficier d'une vie à domicile dans de bonnes conditions, nous avons aussi augmenté le contingent d'heures des services d'aides à domicile. Ce contingent n'avait plus été augmenté depuis 2002.

En matière de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, le SEPAM s'est vu apporter un nouveau souffle et s'appelle dorénavant, « Ecoutes Seniors ». Le renforcement budgétaire a permis d'élargir la ligne d'écoute d'un demi-jour par semaine. 2019 sera aussi marquée par une nouvelle campagne de sensibilisation autour de la maltraitance à domicile.

Enfin, le Gouvernement maintient son attention à la thématique des aidants-proches et continue à soutenir les diverses initiatives en la matière. L'objectif est également d'aboutir à la création d'un nouveau réseau aidants-proches.

Une autre politique primordiale pour les ménages bruxellois est incontestablement l'accueil de la petite enfance. Dans ce domaine, notre institution poursuit son effort en matière de rénovation des places existantes et de financement de nouvelles places d'accueil.

Grâce à notre soutien financier, ce ne sont pas moins de 564 nouvelles places d'accueil qui sont prévues d'ici à la fin de l'année 2018, et 559 autres pour l'année 2019.

Globalement, nous aurons rendu possible, durant la présente législature, la création d'environ 1.900 places d'accueil.

Vous l'aurez compris, le Gouvernement entend agir dans tous les domaines de compétences et ce, au bénéfice de tous les citoyens. Le domaine de la Cohésion sociale n'est bien entendu pas en reste !

En matière d'accueil des primo-arrivants, jusqu'ici, nous avons donné corps à cette compétence. En effet, mon Gouvernement a mis en œuvre le décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en ouvrant deux bureaux d'accueil de catégorie IV. Ces bureaux fonctionnent maintenant à plein régime au cœur des quartiers qui connaissant une forte immigration.

A Molenbeek, Schaerbeek et dans le centre-ville, des assistants sociaux reçoivent ceux qui arrivent chez nous pour les orienter dans les arcanes de notre société et leur donner les clefs de son fonctionnement. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Avant la fin de cette législature, nous ouvrirons un troisième BAPA et renforcerons l'offre de formations linguistiques pour permettre à toutes et tous de comprendre et parler les bases de français nécessaires à l'inclusion dans notre société.

De plus, notre institution sera partenaire de la Commission communautaire commune pour la mise en œuvre de l'obligation du suivi du parcours via un accord de coopération en cours de finalisation. L'objectif de cet accord est de ne laisser personne au bord du chemin pour que chaque primo-arrivant ait les mêmes opportunités.

La Commission communautaire française est une pièce maîtresse dans le renforcement de la cohésion sociale sur notre territoire. En articulation avec d'autres politiques régionales et communautaires, nous subsidions de manière récurrente plus de 300 asbl et autant de manière ponctuelle. Ces subsides vont principalement au soutien à la scolarité des plus jeunes et au renforcement de l'apprentissage du français pour adulte et de l'alphabétisation.

Cette cohésion sociale passe aussi par le « bien vivre ensemble » qui se construit via les cours de citoyenneté ou des projets socioculturels de quartier. Nous avions pour objectif de revoir le dispositif légal qui fonde cette matière, afin de stabiliser le secteur associatif.

Mon Gouvernement présentera dans les jours qui viennent un projet de décret relatif à la cohésion sociale. Un travail d'ampleur a été réalisé pour entendre les asbl et les communes qui sont les partenaires clefs de ces politiques au niveau bruxellois. Mon collègue Rudi Vervoort présentera donc un projet qui a été longuement discuté et réfléchi avec le terrain. J'espère que vous en ferez bon accueil.

Chers collègues avant de clôturer cette intervention, je me dois de vous parler d'un secteur capital de l'identité bruxelloise.

Grace à l'action combinée de toutes ses forces vives, Bruxelles s'érige en réelle métropole culturelle, bouillonnante de créativité.

En adéquation avec ce constat, le Gouvernement francophone bruxellois a choisi de faire le pari de la Culture. 2019 confirmera une fois de plus cette priorité. Nous ambitionnons ainsi d'améliorer l'offre culturelle, ainsi que son accessibilité au profit de tous. Cette ambition se concrétise notamment via le soutien accru aux opérateurs culturels de proximité, qui s'investissent dans un projet de démocratie culturelle, avec le souci permanent de toucher de nouveaux publics. Enfin, une attention particulière est portée aux personnes marginalisées ou fragilisées sur le plan socio-économique.

Dans cette optique, nous avons décidé de pérenniser le travail d'opérateurs culturels phares, à savoir, l'ensemble des centres culturels bruxellois qui perçoivent déjà une augmentation à hauteur de 50.000 euros. Dès 2019, notre soutien aux centres culturels sera encore renforcé et pourra atteindre les 120.000 euros suivant les axes dans lesquels ces centres sont reconnus, et là, nous jouons notre rôle complémentaire à la Fédération Wallonie Bruxelles.

Par ailleurs, une autre action concrète à souligner est la multiplication par 5 des moyens alloués aux Maisons des Cultures. Ce qui trouve tout son sens dans un contexte où le lien social fait trop souvent défaut.

Afin de rendre transparente la procédure d'octroi de subsides et de renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale, le Gouvernement a lancé plusieurs appels à projets. L'un des objectifs premiers était de produire des effets positifs à long terme sur l'action culturelle bruxelloise, mais surtout sur la qualité du vivre ensemble de l'ensemble des Bruxellois. Les années précédentes, des projets ont ainsi été soutenus à hauteur d'un million et demi d'euros par notre institution. L'appel en cours est doté d'un montant de 450.000 euros, les projets débuteront en 2019. L'objectif est d'encourager la rencontre et le brassage culturel dans une optique d'ouverture, de partage et de déconstruction des préjugés. Ainsi, au-delà de cette législature, nous continuerons à porter haut ces valeurs de solidarité et de fraternité.

Toujours dans la lignée des choix de bonne gouvernance posés en 2017, nous continuons cette année l'adoption de conventions visant à sécuriser et à pérenniser les opérateurs « *cocofiens* », dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles. Neuf conventions pluriannuelles ont donc été adoptées cette année. 2019 n'est pas en reste puisque de nouvelles conventions seront conclues en faveur d'autres opérateurs comme, par exemple, la Maison de la Francité, le Cifas, le Brocoli Théâtre, le Musée Arts et Marges, Cinédit, Francofaune.

Afin d'augmenter la cohérence, la transversalité et notre force de frappe, nous avons, Cécile Jodogne et moi-même, mis en place une politique de soutien aux projets

d'art-thérapie. Les budgets ont ici presque doublé, passant à 182.100 euros.

Un autre projet phare qui connaît une belle mobilisation reste le « Label d'utilité publique ». Chaque année, deux spectacles théâtraux sont sélectionnés par un jury indépendant au regard de leur pertinence éducative et pédagogique ; chacun des lauréats reçoit un montant de 30.000 euros. C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur la créativité de nos compagnies et de nos acteurs.

En matière de soutien aux jeunes talents, nous avons aussi choisi de renforcer encore le soutien aux jeunes auteurs de BD, notamment via le Prix Raymond Leblanc. Pour rappel, il s'agit d'un des prix les mieux dotés et d'une des récompenses les plus prestigieuses dans ce domaine. Celui-ci se décline désormais en deux prix distincts, afin de sensibiliser les éditeurs au travail des lauréats.

Nous avons également entrepris de tracer les futurs contours d'une Maison des Cultures africaines. Concrètement, nous avons décidé de mettre en place une large plate-forme de concertation ; cette concertation a débuté par une étude de faisabilité confiée au Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) et ensuite par la rédaction de la Charte fondatrice confiée au Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) de l'Université de Liège, sous la tutelle du professeur Marco Martiniello, que vous connaissez tous si vous vous intéressez aux questions ayant trait à la diversité.

Faire de Bruxelles un pôle, une véritable capitale des médias, c'est le choix que nous avons posé : l'année 2018 a vu se poursuivre la mise en œuvre du projet de relocalisation de BX1 dans le Mediapark. À cet effet, un montant de trois millions d'euros a été accordé à ce projet.

Toujours dans cette optique de soutien au rayonnement de la culture francophone, une subvention supplémentaire de 250.000 euros a été octroyée à BX1 pour le lancement d'une web radio.

En ce qui concerne les Relations internationales, la promotion de notre culture et de notre image, notre volonté d'ouverture et notre ambition de créer des liens avec des partenaires étrangers nécessitent une véritable politique de relations internationales. En ce qui concerne les relations bilatérales, la quasi-totalité des actions soutenues par notre institution en matière internationale concernent dorénavant des matières sur lesquelles la Commission communautaire française est directement compétente et ont lieu avec des pays avec lesquels nous avons conclu des accords de coopération.

Concernant le développement d'accords sectoriels et les nouveaux partenariats, outre l'accord spécifique Commission communautaire française-Bucarest signé en juin 2017 et qui concerne l'aide aux personnes socio-économiquement défavorisées, un protocole similaire a été signé cette année avec la mairie de Varna, afin de relancer le partenariat sur les mêmes thématiques avec la Bulgarie. Pour rappel, fin 2017, un accord entre la Commission communautaire française et la Tunisie a également été signé.

Un Protocole de Coopération est en cours de signature entre la Commission communautaire française et la Région de l'Oriental. Ce nouvel accord, accentuant régionalement la collaboration avec le Maroc, visera à intensifier les échanges entre les tissus associatifs des habitants de la Région de l'Oriental et des Bruxellois francophones. Cet accord fera l'objet d'une mission ministérielle en 2019, qui sera réalisée sous l'égide de ma collègue Céline Fremault.

Au niveau multilatéral, le travail de ratification des traités internationaux se poursuivra. Nous resterons évidemment attentifs aux intérêts des Bruxellois francophones.

L'image de Bruxelles sur la scène internationale est renforcée depuis quelques années, notamment via Wallonie-Bruxelles International, la participation de la Commission communautaire française au travail de grandes organisations internationales (Organisation internationale de la francophonie, UNESCO, ...), et le colloque annuel organisé à la Délégation générale Wallonie-Bruxelles de Paris. Cette année marquera la quatrième édition de cet événement qui mobilise, chaque année, les secteurs associatifs francophones bruxellois et franciliens.

En ce qui concerne la compétence de la Commission communautaire française en matière de Tourisme, nous soutenons le secteur des auberges de jeunesse afin de maintenir une offre touristique abordable pour les groupes et les publics plus fragiles. Cela permet à un nombre important de jeunes et moins jeunes de venir à Bruxelles pour des événements particuliers ou simplement pour découvrir notre ville. Nous soutenons les équipements de ces auberges.

Le Gouvernement a fait un effort les années précédentes, afin de permettre à ces structures de pouvoir faire les investissements nécessaires pour coller à la réglementation régionale sur l'hébergement touristique. Gageons que cela permettra de soutenir ces asbl.

Enfin, pour terminer, je voudrais ajouter que toutes ces actions, toutes ces politiques ne seraient qu'autant de pieuses incantations sans l'implication et le sens du service au public des agents de notre administration.

Ils méritent qu'on leur porte une attention particulière.

Grâce au dialogue social instauré par ma collègue Cécile Jodogne, un accord sectoriel majeur a pu être conclu en 2016. Il a trouvé une traduction concrète, notamment dans de nouvelles échelles barémiques, ce qui permet non seulement de répondre à l'allongement des carrières décidé par l'autorité fédérale, mais aussi de rendre la fonction publique plus attractive et d'éviter ainsi une désaffection du service public.

Un accord plus modeste a été conclu en septembre 2018, à la suite de groupes de réflexion mis sur pied dans le cadre de cet accord. Des propositions de modifications statutaires, pour l'avenir, pourraient être proposées au Gouvernement.

Après plus de dix ans d'atermoiements, le règlement de travail a pu être finalisé ; il est pleinement appliqué et doit maintenant faire l'objet de quelques adaptations. Le télétravail structurel et opérationnel est en vigueur depuis le début 2018. Il sera évalué dans les mois à venir.

La structure des services du Gouvernement a été modernisée, passant par la création de nouveaux services. En 2019, un plan de personnel dynamique sera proposé au Gouvernement et remplacera le cadre traditionnel.

En termes de gouvernance informatique, des outils de gestion transversaux ont été élaborés.

D'ici quelques mois, une plate-forme de communication entre les services du Gouvernement et les acteurs externes devrait être opérationnelle. Elle sera un véritable portail d'échanges de données avec les associations.

Divers développements sont en cours et des liens entre applications sont créés. Un travail considérable a déjà été réalisé et certaines réalisations doivent être poursuivies.

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames, Messieurs, voici venu le temps de conclure.

Certains vont encenser les projets défendus ici, tandis que d'autres vont les décortiquer en espérant pointer, ça ou là, les éventuels manquements.

Il paraît que ce sont les règles du jeu politique. Personnellement, comme beaucoup ici, je n'aime pas ce type de jeu, d'autant que ceux qui critiquent les actions dans ce Parlement sont alliés à d'autres niveaux de pouvoir avec leurs adversaires du jour.

Pour moi, mais j'imagine aussi pour la plupart d'entre vous, ce n'est pas cela Bruxelles. Ou plutôt ce n'est pas cela qui a permis la loi spéciale de 1989 et la naissance de notre Région.

Comme je crois l'avoir démontré, c'est plutôt grâce à l'action combinée de toutes ses forces vives (et vous en faites tous partie), que Bruxelles a pu s'ériger en réelle métropole économique, durable, culturelle, forte, solidaire, solide et bouillonnante de créativité.

Nous avons su forger un modèle de coexistence extraordinaire. Francophones, néerlandophones, germanophones, européens, expatriés, touristes, réfugiés… tout le monde, je dis bien tout le monde, est le bienvenu dans ce havre de paix.

Et puisqu'il est question de Bruxelles et aussi de démocratie, je me rappelle qu'Albert Camus disait à juste titre que « la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité ». J'espère que cela va vous inspirer, Monsieur Maron.

Avouons que ces derniers temps, ces mots ne trouvent que peu d'échos à l'étranger, ou même dans notre pays, à d'autres niveaux de pouvoir.

Nous devons toutes et tous nous unir pour défendre notre Région et notre Institution. Il faut le faire au-delà des intérêts partisans, comme savent le faire nos voisins du nord et du sud lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts.

C'est donc une main tendue que je vous offre. Car comme le dit si bien Philippe Close, un de mes amis proches et ancien député, l'important n'est pas d'où l'on vient, mais ce qu'on veut faire ensemble.

Vous l'aurez compris, dialogue, solidarité et initiative, mais aussi progrès, protection et audace, c'est aussi ça, le modèle bruxellois. Pour le préserver, nous devons donc toutes et tous, quels que soient nos origines, notre parcours ou nos groupes, aller plus loin dans l'initiative, plus loin dans la solidarité.

Œuvrons ensemble pour propulser Bruxelles et ses habitants dans un futur fait de bien-être, de prospérité, de sécurité d'existence, de qualité de vie et de coexistence harmonieuse.

Ayons l'audace d'y croire et ayons le courage de le faire !

(Applaudissements)

Mme la présidente.- Je voulais signaler que, comme chaque année à l'occasion de la Déclaration de politique générale sous cette législature, le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) est présent et fera son *sitting* annuel demain. Comme chaque année, une délégation du GAMP et les collègues désireux de les rencontrer se retrouvent autour de sandwiches à l'heure de midi. Merci de me dire si vous, des collaborateurs ou des membres de cabinets y serez présents.

Demain matin en arrivant au Parlement francophone bruxellois à 9h30, vous rencontrerez des membres du GAMP. Merci à eux d'être présents.

La séance est suspendue le jeudi 25 octobre 2018 à 12 h 53.

La séance est reprise le vendredi 26 octobre 2018 à 09 h 37.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- M. Eric Bott, M. Jacques Brotchi, Mme Corinne De Permentier, Mme Isabelle Emmery, M. Charles Picqué, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Simone Susskind et le ministre Rudi Vervoort ont prié d'excuser leur absence pour la séance de ce vendredi 26 octobre 2018.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- J'ouvre la discussion de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous voici donc déjà arrivés à la dernière année de cette législature. Hier, nous avons eu l'occasion de vous entendre, Madame la ministre-présidente, vous livrer une dernière fois à cet exercice annuel que constitue la déclaration de politique générale.

En préambule, vous me permettrez de m'étonner de vos considérations relatives à tous ceux qui auraient le mauvais goût de venir décortiquer votre politique. Comme si toute critique sur les politiques menées faisait forcément de son auteur un mauvais Bruxellois ! Dois-je rappeler que notre rôle, en tant que députés parlementaires d'opposition, consiste précisément à exercer un contrôle démocratique sur le Gouvernement ? Il s'agit donc pour nous d'examiner ce qui va bien et, forcément, ce qui va moins bien dans les politiques menées par la Commission communautaire française en faveur du million de francophones bruxellois.

De même, il devient quelque peu lassant d'entendre sans cesse des rodomontades à l'égard d'autres niveaux de pouvoir. Au lieu de se focaliser sur un prétendu « péril extérieur », je vous inviterais donc à vous concentrer sur le péril intérieur que constitue le futur de notre institution que d'aucuns d'ailleurs, au sein de votre propre majorité, ont mis en place.

À l'heure du bilan, il faut procéder à un examen des politiques et des résultats de manière lucide. Permettez-moi également de passer en revue, avec moins de détails, les principales politiques de la Commission communautaire française, à commencer par le secteur non marchand. L'année passée, vous vous étiez engagée à travailler sur deux chantiers dans ce secteur.

Le premier consistait à négocier un accord non marchand intersectoriel, associant l'ensemble des partenaires sociaux ainsi que les autres entités bruxelloises. Hier, vous nous avez annoncé qu'un accord a été trouvé durant l'été, avec les syndicats et les fédérations des employeurs. Toutefois, si notre lecture de la presse est correcte, les échos que nous en avons ne vont pas tout à fait dans le même sens : un préavis de grève a été déposé par des organisations syndicales, la semaine dernière. J'aimerais vous entendre à ce sujet. L'accord que vous disiez être scellé semble donc remis en cause, si les informations dont nous disposons sont exactes.

Le second chantier auquel vous deviez vous atteler concernait la simplification et l'harmonisation de la réglementation du non-marchand. L'élaboration de cette nouvelle réglementation sera malheureusement, comme beaucoup d'autres, reportée à 2019.

Dans le domaine de la Formation professionnelle, le Gouvernement semble satisfait des objectifs atteints. Vous arguez fièrement d'une dégression du taux de chômage à Bruxelles depuis 46 mois consécutifs. Vous me permettrez peut-être d'y voir, là aussi, le résultat des politiques mises en œuvre par l'État fédéral. Il devient quelque peu usant de s'entendre dire que, lorsque la diminution du taux de chômage s'opère à l'échelle du pays, elle est le résultat de la conjoncture économique globale, mais dès lors qu'elle s'opère à l'échelle régionale, elle est forcément le résultat de l'action combinée des Gouvernements bruxellois et de la Commission communautaire française, étonnamment !

Ensuite, vous nous avez communiqué, hier encore, que 39 mesures sur 44 du Plan formation 2020 avaient été réalisées ou étaient en passe de l'être. Qu'advient-il des cinq autres mesures ? Parviendrez-vous à remplir cet objectif durant les sept prochains mois, d'ici le terme de l'actuelle législature ?

Les négociations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la reconnaissance des diplômes n'ont apparemment pas beaucoup progressé. Où en sommes-nous ?

Je me réjouis cependant que de trois pôles de formation-emploi puissent voir le jour en 2019 dans le cadre d'un partenariat public-privé. Je me souviens que, lors de précédentes déclarations, vous écartiez de façon péremptoire l'idée même d'utiliser cet outil que nous n'avons cessé ces dernières années de proposer. Le groupe MR est convaincu que cette formule peut s'avérer efficace pour mener à bien différentes politiques. Le recours à pareil partenariat est malheureusement bien souvent absent de nos politiques publiques.

Nous n'ignorons évidemment pas la situation d'urgence de l'Enseignement. L'essor démographique continue à faire pression sur l'offre scolaire régionale. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans une récente interpellation, les efforts ont porté presque exclusivement sur les écoles primaires. Les enfants ayant grandi, comme il fallait s'y attendre, le phénomène va se répercuter sur l'enseignement secondaire, avec son lot de difficultés. Lors de la rentrée de septembre dernier, aucune nouvelle école secondaire n'a été ouverte à Bruxelles alors que l'on sait que la pénurie de places touche ce niveau d'enseignement.

Nous savons que le budget limité de la Commission communautaire française et le problème d'espaces disponibles ne permettent pas de lancer de nouvelles études pour la création d'écoles, mais cela ne doit pas nous empêcher d'avoir de l'ambition pour tenter d'améliorer ce qui existe. Or de sérieux problèmes de gestion semblent persister dans différents établissements. La Haute école Lucia de Brouckère en est un exemple éloquent. Elle connaît toujours un climat délétère et semble dans l'impasse.

En outre, nombre de nos établissements se trouvent encore dans un état inquiétant d'insalubrité et de délabrement. Je pense notamment à l'Institut Émile Gryzon, pour lequel votre administration semble accuser des retards dans les travaux de rénovation programmés.

En ce qui concerne le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) dans son ensemble, sur lequel l'essentiel des établissements d'enseignement de la Commission communautaire française sont situés, cela fera bientôt trois ans que vous annoncez la réalisation d'un programme urbanistique et paysager de grande ampleur. C'est une bonne idée, car il faut se projeter dans l'avenir. Mais il semble que nous en soyons toujours au stade de l'élaboration du plan directeur ! Il faudrait aller plus vite et plus loin pour consolider cette orientation.

S'agissant de la Politique d'aide aux personnes handicapées, je me dois de saluer les initiatives qui ont été prises pour favoriser l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap dans la société. Il est exact que le budget a été opportunément revu à la hausse de près de 15% depuis le début de la législature et que le nombre de places d'accueil en centre d'hébergement a substantiellement augmenté. Je crois néanmoins me rappeler que mon collègue Willem Draps avait autrefois augmenté de près de 30% le budget consacré à cette compétence. Je me risquerai donc à vous faire remarquer que vous n'avez pas le monopole du cœur en la matière.

En revanche, pour ce qui est des personnes handicapées en situation de grande dépendance, le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), qui nous fait à nouveau l'honneur de sa visite, dénonce toujours un manque d'engagement politique et de moyens mis à la disposition des services qui les accueillent.

Je regrette également que vous n'ayez pas mentionné le nombre de personnes porteuses d'un handicap au sein du Service public francophone bruxellois. Les quotas en la matière sont-ils respectés ? Il est louable d'œuvrer sur plusieurs plans pour apporter une série d'aides et de services aux personnes porteuses d'un handicap, mais il

est encore préférable de leur proposer concrètement un emploi, surtout dans le cadre d'une politique inclusive.

En matière de Santé, le Plan de promotion de la santé pour les années 2018-2022, voté l'an dernier, est entré en vigueur le 1er janvier 2018. S'il est vrai que la spécificité, les défis de chaque secteur et l'éclatement des compétences entre les différents niveaux de pouvoir ont été de nature à complexifier cette délicate mission, force est de constater que de notables avancées ont été réalisées en ce sens. Nous les saluons. Toutefois, sachant que les besoins des Bruxellois ne cessent de croître, nous resterons attentifs à ce que les objectifs ainsi annoncés puissent être atteints sur le terrain et ajustés le cas échéant.

Reste également à savoir si les ambitions que portait autrefois le décret ambulatoire arriveront à se concrétiser d'ici la fin de la législature. Nous sommes en effet toujours en attente du second grand chantier de modifications du décret de 2009, en particulier pour ce qui est de l'harmonisation des missions propres à chaque secteur. Les concertations se poursuivent-elles toujours ? Que pouvez-vous nous dire sur l'éventuel calendrier ?

Pour terminer sur l'aspect de la santé, je ne pourrai que rappeler la stricte nécessité d'articuler et de renforcer mutuellement vos politiques avec celles menées par la Commission communautaire commune, en particulier s'agissant du Plan de santé bruxellois, s'il venait toutefois un jour à se concrétiser ! Vos défis sont communs et la santé des Bruxellois francophones mérite que vous vous atteliez à la concertation !

En ce qui concerne l'Accueil de la petite enfance, je prends note des nouvelles places qui continuent à voir le jour. Une fois de plus, je me permets néanmoins d'insister sur l'état de tension qui subsiste encore dans de nombreuses communes bruxelloises. De trop nombreuses familles rencontrent aujourd'hui encore des difficultés pour trouver une place en crèche, ce qui permettrait aux parents de garder ou de trouver un emploi.

En matière de Cohésion sociale, je me risquerai à nouveau à considérer que les objectifs sont loin d'être atteints. J'en veux pour preuve l'annonce de la révision du décret sur la cohésion sociale, attendue de longue date. Nous aurons bien évidemment le temps d'en discuter prochainement, puisque le texte sera analysé en commission le 6 novembre prochain.

Nous examinerons avec attention les mécanismes d'évaluation qu'il propose, de même que la place et le rôle attribués au Centre régional d'appui en cohésion sociale (Cracs), ainsi qu'aux communes et, bien évidemment, la cohérence entre les ambitions de ce décret dans les quartiers et les contraintes budgétaires de votre Gouvernement.

Vous ambitionnez de passer d'une logique de contractualisation à une logique d'agrément, ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi, à condition que la sélection soit basée sur des critères objectifs et évaluables.

Pour ce qui est de l'accueil des primo-arrivants, je dois vous avouer que nous n'attendions plus la réalisation de l'accord de coopération nécessaire à la mise en œuvre du parcours obligatoire d'intégration. Vous l'aurez compris, le groupe MR est très attaché à cette mesure, que nous avons d'ailleurs proposée et portée depuis longtemps.

Si nous nous réjouissons donc que ce parcours obligatoire puisse enfin être mis en œuvre, nous regrettons cependant qu'il faille pour cela attendre jusqu'en 2020. Nous déplorons par ailleurs que la bonne coordination entre les bureaux d'accueil pour primo-arrivants francophones et ceux organisés par la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) ne soit toujours pas assurée.

De même, la communication semble encore lacunaire, les informations disponibles sur le site internet du bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) de Bruxelles n'étant toujours pas traduites dans d'autres langues que le français, alors que le site des bureaux flamands comprend de multiples informations détaillées en douze langues.

Enfin, si nous pouvons nous réjouir de l'arrivée prochaine d'un troisième BAPA francophone, je rappellerai qu'initialement, six bureaux devaient voir le jour. Nous sommes donc une fois de plus très largement en-deçà des objectifs initialement fixés par votre Gouvernement.

En ce qui concerne votre politique culturelle, je dois à nouveau déplorer votre manque de vision.

Bien évidemment, vous nous mentionnez toute une série de projets que vous avez soutenus d'une manière ou d'une autre. Aucun de ces projets ne témoigne cependant d'une volonté de porter un programme culturel fort et innovant pour le monde francophone bruxellois.

En outre, parmi les différents projets cités, nombre d'entre eux avaient déjà été présentés de la même manière, pratiquement mot pour mot, dans votre déclaration de l'année dernière. Je pense notamment aux projets d'art-thérapie, au label d'utilité publique ou au vague projet de création d'une maison des cultures africaines. Ces différents projets sont énumérés, sans que l'on n'ait l'impression que vous avez avancé dans les politiques menées, ou en tout cas que quelque chose de réellement neuf sera annoncé cette année.

Nous demeurons très malheureusement dans une logique de saupoudrage des moyens financiers destinés aux différents acteurs culturels. Votre appel à projets pour le vivre ensemble, d'un montant de 450.000 euros, est certes louable, dans la mesure où il pourrait permettre la promotion d'une certaine forme de cohésion sociale. Toutefois, faute de balises précises, je crains que les différents projets qui seront sélectionnés ne se diluent dans un ensemble d'initiatives éparses, ne répondant pas à l'objectif d'un programme à long terme sur l'action culturelle bruxelloise. Je me réjouirais toutefois d'être démenti dans les faits.

Quant à vos récentes initiatives visant à créer des ponts entre les différents pouvoirs publics compétents en matière culturelle à Bruxelles, je crains que certaines mésententes ne soient pas de nature à favoriser les choses. Je ne veux cependant pas anticiper ma question d'actualité de tout à l'heure, qui portera sur le même sujet.

Enfin, l'année passée, vous affichiez l'ambition de faire rayonner Bruxelles sur la scène internationale en tant que métropole francophone de premier plan. C'est un échec. Nous restons le parent pauvre de l'administration de Wallonie-Bruxelles international, qui ne se rend pas

toujours compte du fait que la Commission communautaire française est un partenaire à part entière, la Wallonie certainement et les Bruxellois francophones, certainement pas.

En ce qui concerne plus particulièrement la francophonie, et au risque d'évoquer Sisyphe ou une autre figure de la mythologie grecque, je pointerai à nouveau l'absence totale de vision et d'implication effective de notre Gouvernement. Votre déclaration, comme d'habitude, ne parle absolument pas des politiques qui seraient menées pour faire de Bruxelles une véritable métropole francophone reconnue en tant que telle par ceux et celles qui comptent dans le monde francophone.

Je rappellerai à cet égard que ma proposition de résolution visant à organiser un Sommet de la francophonie à Bruxelles en 2022 a été adoptée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je regrette sincèrement que nous ne soyons pas parvenus à nous mettre d'accord sur le même texte au sein de cette assemblée, alors que notre institution est précisément censée représenter la francophonie bruxelloise !

Madame la ministre-présidente, vous l'aurez compris, je ne partage pas exactement votre point de vue concernant le « havre de paix » que constituerait notre ville-région. Et sans vouloir vous froisser, je crois que cette déclaration témoigne d'une certaine déconnexion par rapport à la réalité vécue par de nombreux Bruxellois. Certes, nous aimons tous Bruxelles et nous voulons faire rayonner cette ville en mettant en œuvre son immense potentiel, mais nous constatons encore et toujours de nombreux manquements. Et votre Gouvernement, à l'heure du bilan, devrait faire preuve de plus de lucidité.

Pour le reste de notre réplique, M. Weytsman aura l'occasion d'y revenir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jamoulle.

Mme Véronique Jamoulle (PS).- La lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion est le moteur des socialistes et des progressistes. Loin de nous résigner, nous montons au combat face à des chiffres qui nous interpellent encore et toujours. Plus d'un cinquième de la population belge se trouve dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. On ne peut l'accepter.

La Commission communautaire française, malgré sa taille et des budgets sans doute insuffisants, est un pilier social de nos institutions, au cœur de l'émancipation des Bruxellois et des Bruxelloises, par le biais de l'enseignement, de l'action et la cohésion sociales, de l'aide aux personnes âgées, de la santé, de la formation professionnelle et du sport. La complexité des institutions bruxelloises est réelle, mais à ce jour, la Commission communautaire française remplit pleinement son rôle. La remettre en cause revient à fragiliser considérablement les politiques menées en faveur des Bruxellois et des Bruxelloises.

Faut-il rappeler pourquoi l'exercice de pans entiers de compétences nous a été transféré par la Communauté française, avec un pouvoir législatif à la clé ? Nous nous réjouissons de l'augmentation des budgets dans des domaines aussi importants que l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap, le sport et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) - que nous souhaitons accompagner dorénavant d'un label contraignant - mais aussi le soutien à la culture, et en particulier l'art-thérapie, les centres culturels et les maisons des cultures, qui sont des lieux si importants pour l'accès à la culture et le lien social. Nous nous réjouissons aussi que l'offre d'alphabétisation dans les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) ait été augmentée et que soit également prévue l'ouverture d'un troisième BAPA.

Cela étant, pour la santé de nos démocraties et l'adhésion à cette institution, nous devons toujours faire œuvre de pédagogie et rendre nos actions lisibles pour les citoyens et les citoyennes.

La complexité institutionnelle peut également être dépassée par des réponses concrètes aux problèmes quotidiens des francophones bruxellois et par des politiques de transversalité et de coopération avec la Commission communautaire commune, notamment en matière d'aide aux personnes et de santé, et avec la Région bruxelloise lorsqu'il s'agit de formation professionnelle et d'emploi, ce que votre Gouvernement s'est bien appliqué à faire durant toute cette législature.

En ce qui concerne la Formation professionnelle, le Gouvernement a choisi de renforcer cette politique pour lutter contre le chômage, qualifiant à juste titre cet instrument d'outil puissant d'émancipation des citoyens. En installant une synergie étroite entre Actiris et Bruxelles formation, entre la formation professionnelle et l'emploi, l'équation est simple : renforcer la formation pour pérenniser et renforcer l'emploi. Les résultats suivent : le chômage a diminué, même si on peut bien sûr regretter qu'il soit encore trop élevé. Il l'est et le sera toujours. Le nombre de personnes inscrites aux formations a aussi considérablement augmenté, avec des moyens importants.

D'un point de vue budgétaire, un effort soutenu a été mené, notamment en ce qui concerne la validation des compétences. Les moyens qui lui ont été alloués ont été doublés pour l'année 2018. Les aides aux entreprises sont majorées en cas d'engagement dans la formation en alternance. Enfin, la Cité des métiers, inaugurée en avril dernier, est elle aussi un bel accomplissement du partenariat et de la synergie entre les acteurs bruxellois de l'emploi et de la formation. À cet égard, je voudrais savoir où en sont les contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque nous pourrions avoir ce même genre de complémentarité et de coopération en matière de reconnaissance des diplômes.

Je souhaite également relever l'importance, dans les matières que vous gérez, non seulement de cette synergie, mais également du dialogue et de la concertation avec le secteur associatif, que ce soit pour défendre l'intérêt du secteur, mais aussi pour construire les politiques de façon proactive en l'associant étroitement à leur élaboration.

Cette implication des acteurs dans le processus décisionnel est un autre élément à porter au crédit de votre Gouvernement. Doit-on à titre d'exemple rappeler les nombreuses concertations que vous avez menées concernant l'impact, sur les secteurs relevant de la Commission communautaire française, de l'avant-projet de la loi fédérale relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale ?

Vous vous souviendrez que la présente assemblée avait adopté une motion en conflit d'intérêts pour faire entendre la voix de ceux qui n'étaient manifestement pas écoutés par le Gouvernement fédéral et proposer des solutions concrètes pour améliorer la réforme.

Pour ce qui est de construire ensemble les politiques, je citerai d'abord le Plan de promotion de la santé dans lequel, vous l'avez dit, ce sont des acteurs, réseaux et services d'accompagnement et de support désignés après un appel à projets qui contribueront dans les années à venir à l'amélioration de la santé de la population.

Une autre réforme à laquelle nous sommes particulièrement attachés a également été préparée en étroite concertation avec le secteur. Il s'agit du projet de décret relatif à la Cohésion sociale, qui sera prochainement soumis à l'examen de notre assemblée. Plus de 300 associations subsidiées formant le tissu associatif francophone bruxellois seront stabilisées par ce décret.

Ce travail d'une grande importance a été mené en étroite concertation avec les acteurs de la citoyenneté et de la vie socioculturelle dans nos quartiers. Nous espérons, avec le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, que la réforme du décret relatif à la cohésion sociale et au Fonds d'impulsion à la politique des immigrés répondra à l'enjeu qu'il y a de renforcer à la fois les acteurs de terrain dans leur mission d'accompagnement des personnes les plus fragiles, mais aussi les missions d'émancipation individuelle et collective, et surtout qu'elle permettra d'offrir un service et un accompagnement dignes.

Nous nous réjouissons du fait que plusieurs mesures annoncées ou réalisées répondent aux défis et aux besoins de la population francophone bruxelloise. Ces besoins sont sans cesse croissants et dus, entre autres, au boom démographique évoqué par M. Van Goidsenhoven, à la paupérisation et à la dualité sociale au sein de nos quartiers.

Je voudrais souligner ici quelques-unes des mesures que vous avez annoncées ou réalisées. Je pense tout d'abord à l'augmentation du nombre de places dans l'enseignement ordinaire et spécialisé. Ces places permettront de participer à l'effort collectif de création de places. Ce dernier n'est évidemment pas de la seule responsabilité de la Commission communautaire française et nous espérons que la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à œuvrer dans le même sens, afin de relever cet énorme défi.

Nous soulignons également l'augmentation du nombre de places dans l'Accueil de la petite enfance, ainsi que tous les efforts fournis pour rendre nos écoles plus inclusives, au bénéfice des enfants porteurs d'un handicap.

Enfin, en matière de Culture, je ne partage pas l'avis selon lequel il y aurait du saupoudrage. Le fil rouge avait été annoncé dès le départ : « La culture pour tous et par tous ». Nous nous rallions donc à ce qui a été fait. Lorsque la situation est difficile, la culture est souvent le parent pauvre des budgets. Nous nous réjouissons que ce ne soit pas le cas à la Commission communautaire française et que vous y ayez investi cette année. Comme c'est le cas les autres années, vous avez prévu des investissements à la hauteur des ambitions et à la dimension de notre institution et de son projet.

La perspective d'une maison des cultures africaines nous semble aussi un projet porteur de sens et de richesse dans l'échange interculturel qui caractérise tellement notre Région. Avec mon groupe, nous en suivrons régulièrement l'évolution.

Je terminerai par quelques points d'attention et questions qui s'inscrivent dans nos priorités en matière de lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Vous avez parlé de la création d'une maison d'accueil pour les familles monoparentales. Je rappelle que la Belgique compte 483.000 familles monoparentales. À Bruxelles, une famille sur trois n'a qu'un seul chef de ménage, et dans neuf cas sur dix, il s'agit d'une femme. On sait également que la pauvreté touche davantage les familles monoparentales que les autres. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette maison ? Quels seront les services offerts ? Comment sera-t-elle organisée ?

L'accord de majorité prévoit la mise en œuvre progressive de tests d'impact sur la pauvreté pour les mesures qui sont prises. Où en est la mise en place de ces outils ? Qu'en est-il du travail du Réseau pauvreté, créé en 2016 ?

Par rapport au soutien aux aidants proches, nous nous réjouissons de la reconnaissance qui en est faite. Un échéancier et des modalités sont-elles déjà décidées ? Notre assemblée se prononcera tout à l'heure sur une proposition de résolution de mon collègue M. Zahoor Ellahi Manzoor, qui demande au Gouvernement fédéral d'avancer dans la concrétisation d'un véritable statut de l'aidant proche. Laurette Onkelinx en avait posé les bases dans une loi fédérale de 2014. Nous souhaitons remettre cette question à l'agenda politique.

Concernant le décret ambulatoire, la consécration légale des services de médiation de dettes, leur permettant un subventionnement récurrent et structurel avec une indexation automatique de leurs subsides, me semble une excellente chose. Pourriez-vous nous en dire davantage au sujet de leur travail de prévention du surendettement, à la suite de l'agrément du nouveau réseau Tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement (Trapes) ?

J'en viens à la mission de réduction des risques liée à l'usage de drogues. Mon groupe est particulièrement attaché à cette stratégie préventive de santé publique. Plusieurs initiatives ont été menées, parmi lesquelles une visite de la commission à Paris et le vote d'une résolution demandant la mise en place d'un dispositif cohérent de bornes d'échange de matériel stérile sur le territoire de la Région bruxelloise.

Pourriez-vous me dire quel suivi a été apporté à cette résolution ? Par ailleurs, nous savons que l'étape suivante pour compléter ce dispositif est la mise en place d'une salle de consommation à moindre risque sur le territoire bruxellois, à laquelle mon collègue Julien Uyttendaele travaille sur le plan légal. Le Gouvernement soutient-il cette démarche ? Avec quels moyens ?

Enfin, je vous remercie pour votre attention et pour votre capacité, avec votre Gouvernement, à faire vivre cette institution dans l'intérêt des Bruxellois et des Bruxelloises, en réalisant, par des projets et réformes porteurs d'émancipation, un lien de proximité tangible et concret.

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS et DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Soyons francs : cette Déclaration de politique générale est un peu particulière. Elle intervient en effet à un moment où il est trop tôt pour dresser le bilan définitif de la législature, mais où les six mois à peine qui nous séparent de son terme rendent plus difficile que les années précédentes la projection dans l'avenir des derniers dossiers. A fortiori par rapport au début de la législature.

Je vais néanmoins passer en revue quelques points d'attention, qui ne vous surprendront sans doute pas puisque vous connaissez nos marottes, et je vous poserai quelques questions complémentaires. J'en viendrai ensuite aux 30 ans de la Commission communautaire française, dont vous nous avez beaucoup parlé hier en évoquant son « âge de raison ».

À propos d'Enseignement tout d'abord, c'est la quatrième ou la cinquième Déclaration de politique générale qui nous annonce la création un projet de pédagogie active dans une nouvelle école au Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA). Un très beau projet certes, mais que vous nous revendez chaque année, dont on ne voit guère la concrétisation et dont les prémices seraient à présent reportées à 2019.

Nous savons que ce genre de dossier est complexe, mais vous nous l'avez annoncé il y a vraiment très longtemps. Qu'est-ce qui explique un tel retard ? Et comment se fait-il que les choses se mettent en place seulement maintenant ? J'imagine que vous aurez des réponses à nous fournir. Même si nous soutenons évidemment ce projet, nous sommes légitimement interpellés.

Mme Jamoulle vient d'évoquer le dossier toxicomanie. Nous avons déposé en Commission communautaire commune un texte sur la réduction des risques. Le président a pris l'initiative de demander l'avis du Conseil d'État et celui-ci a rendu un avis circonstancié, mais qui ne ferme nullement la porte à l'établissement d'un système de réduction des risques en Commission communautaire commune et à l'utilisation de certaines compétences fédérales que nous pouvons récupérer pour exercer les nôtres en Commission communautaire commune.

Je me base sur le principe des compétences implicites. Nous irons plus loin et, puisque le Conseil d'État n'a pas mis son veto et qu'un certain nombre de modifications sont demandées, nous redéposerons ce texte au niveau de la Commission communautaire commune. Nous espérons qu'il pourra faire l'objet d'un débat, organisé avec les associations du secteur. Nous sommes parvenus à un consensus politique qui devrait permettre d'avancer et de déployer un maximum de dispositions relatives à la réduction des risques.

Un certain nombre de démarches sont déjà entreprises au niveau de la Commission communautaire française. Un texte portant sur les Stéribornes a été adopté et il convient d'avancer sur les autres dispositifs, y compris la salle de consommation. Il est important pour nous que les cadres soient établis et que l'on sache comment et par qui celle-ci serait subventionnée. Les professionnels du secteur ainsi que les associations doivent être couverts par un cadre juridique clair et protecteur.

Nous pensons qu'il est possible d'y parvenir et qu'il serait plus normal et intelligent que cela ait lieu au niveau de la Commission communautaire commune. En effet, a priori, une salle de consommation n'est pas monoculturelle au sens strict. C'est discutable, mais je vois difficilement comment nous pourrions mettre à la porte les consommateurs non francophones. J'espère d'ailleurs que l'on y parlera d'autres langues que le français. Cela étant, nous souhaitons avancer. Quel que soit l'angle d'attaque, l'important est de parvenir à un consensus politique fort et je pense qu'il l'est de plus en plus.

Par ailleurs, un nouveau décret a été rédigé sur la Cohésion sociale. M. Van Goidsenhoven y a fait allusion, nous y reviendrons. Nous avons reçu le texte et nous en débattrons dès la rentrée, après les vacances de Toussaint. Nous passons à un système d'agréments, ce qui est extrêmement positif. Des questions se poseront évidemment au sujet du rôle des communes.

Dans le cadre de ce nouveau décret, faut-il continuer à travailler à l'échelle des communes ou plutôt par quartier ? Nous gardons des échelons importants au niveau communal, mais les enjeux de cohésion sociale ne sont pas les mêmes sur l'ensemble d'un territoire communal, a fortiori dans les grandes communes. Prenons l'exemple d'Anderlecht : ses différents quartiers ne se ressemblent pas, loin s'en faut. Le même constat peut être fait pour la Ville de Bruxelles, Schaerbeek ou même Saint-Gilles. Cette politique reste essentielle et va évoluer. Nous continuerons à la soutenir, au niveau régional et local. Nous avons encore des questions sur la mise en œuvre de ce nouveau décret et nous y reviendrons après les vacances.

J'en viens à l'accueil des primo-arrivants. Je vous ai trouvée extrêmement optimiste sur ce point. En effet, l'école que vous aviez annoncée il y a cinq ans n'a pas été construite et vous annoncez maintenant l'ouverture d'un nouveau bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) avant la fin de la législature. Cela voudrait dire qu'il devrait être ouvert d'ici le mois de mai ! Je suis optimiste, par nature, mais que je sache, le lieu n'a pas encore été déterminé.

Où sera situé ce BAPA ? Comment la zone sera-t-elle choisie ? Les BAPA actuels, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, couvrent des zones qui légitimement devaient l'être : Molenbeek, Schaerbeek, le centre-ville et ses alentours. En revanche, il n'y a pas de couverture de la zone sud : Saint-Gilles, Forest, Anderlecht. J'imagine que vous souhaitez ouvrir ce nouveau bureau d'accueil dans une de ces communes. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Comment allez-vous programmer ce BAPA ? S'agira-t-il d'un appel à projets ouvert auquel tout le monde pourra répondre - même des communes telles que Ganshoren ou Woluwe-Saint-Pierre - ou des critères spécifiques devront-ils être respectés ? Comment comptez-vous choisir entre les différents projets ?

Comme vous annoncez une ouverture dans les six mois, j'imagine que vous avez déjà fait votre choix. Mais les élections communales ont eu lieu, et de nouveaux collèges se mettent en place actuellement. Ils vont devoir introduire des dossiers ou valider des dossiers qui sont déjà bien avancés. Pourriez-vous nous donner quelques éclaircissements à ce propos ?

Les accords du non-marchand sont un élément très positif, malgré les blocages. Ainsi, la Fédération des maisons de repos de Belgique (Femarbel) semble revenir sur les accords conclus au début de l'été, ou du moins ne pas vouloir aller plus loin dans l'amélioration des conditions de travail. Que met-on en place pour résoudre le problème ?

Le secteur privé s'est approprié une part hallucinante de ce marché. Je ne jette pas la pierre au Gouvernement actuel, puisque ce sont les gouvernements et le ministre compétent précédents qui ont ouvert les vannes. Ces décisions étaient mauvaises et les vannes ont été refermées en Commission communautaire commune sous la présente législature, mais force est de constater la prédominance et le poids énorme de grands groupes privés qui semblent contrôler le marché. Or il s'agit bien, dans une certaine mesure, de la délégation d'un service public et de financements publics. Il faudra bien un jour analyser l'impact des dispositifs, même si une prise de conscience a déjà eu lieu en Commission communautaire commune et que les orientations ont changé de ce côté.

J'ai entendu vos chiffres sur la petite enfance : 564 places en 2018, un peu plus de 500 en 2019, 1.900 sur la durée de la législature. Au regard de l'augmentation du nombre d'enfants de 0 à 3 ans, cela permet à peine de maintenir le taux de couverture.

Je parie que l'encours - l'argent non dépensé - qui figurera au budget sera tout aussi important. Il est impératif de réfléchir aux moyens d'accélérer et d'augmenter la création de crèches.

Par ailleurs, la Région va réduire sa création de crèches en divisant par deux le nombre de contrats de quartier, lesquels sont les plus grands producteurs de places dans la capitale. Cette décision implique une forme de report de charge sur la Commission communautaire française.

Votre déclaration contenait aussi un petit scoop. Des rumeurs circulaient déjà et vous avez confirmé que BX1 allait lancer une webradio. Cela va assurément dans le sens de l'histoire. Les organes de presse et d'information deviennent effectivement de plus en plus multimédias. Les journaux proposent de plus en plus souvent des vidéos et du son, et la RTBF, de l'écrit. Si cette décision est donc assez logique, elle soulève néanmoins une série de questions, à commencer par celle de la concurrence avec la RTBF, avec laquelle BX1 est censée collaborer, à l'instar de toutes les télévisions locales. La RTBF a aussi une radio centrée sur Bruxelles et Bruzz est également dans une logique multimédia. À ma connaissance, il y a peu de collaborations entre Bruzz et BX1, et il y aurait peut-être lieu de les promouvoir.

Par ailleurs, cette annonce a lieu dans un contexte où la presse écrite est pratiquement agonisante. Cela va générer le développement de BX1 sur le marché de l'information bruxelloise et aura nécessairement des conséquences. Loin de moi l'idée de dire qu'il ne faut pas développer BX1 et que BX1 ne peut pas créer de chaîne radio. Néanmoins, il serait utile d'analyser la situation au regard du contexte général, avec la RTBF, les autres médias privés et la presse écrite. Vous n'en avez pas parlé.

La pluralité de la presse et de l'information ne peut pas reposer exclusivement sur la presse publique. Il doit aussi exister des organes de presse privés ou semi-privés qui garantissent le pluralisme, comme cela a toujours été le cas. Il est bon que le pluralisme existe dans un service public d'information, d'une part - il est essentiel, et nous voulons le préserver et le développer -, et dans le privé, d'autre part.

Les maisons des cultures sont un beau projet qui vous tient à cœur. Nous verrons ce qui sera mis en place à Saint-Gilles et à Anderlecht. La maison des cultures de Molenbeek existe depuis longtemps. J'attire l'attention sur le fait qu'a priori, c'est une maison des cultures, mais qu'elle est en réalité monoculturelle francophone, puisque subventionnée par la Commission communautaire française, ce qui est un peu bizarre ontologiquement et intrinsèquement.

J'en viens à l'institutionnel, puisque nous approchons du trentième anniversaire de la Commission communautaire française, de la loi spéciale, etc. La Commission communautaire française n'a pas démérité, les francophones non plus. Vous l'avez dit et nous sommes d'accord sur ce point.

La question n'est pas là, pour notre avenir. Il y a 30 ans, les pères fondateurs, comme vous les appelez, ont trouvé des solutions innovantes, originales. Cet écheveau institutionnel avait du sens, car il a permis d'éviter des conflits et de gérer une Région complexe. En 30 ans, Bruxelles a foncièrement changé : le fait régional et l'identité régionale se sont imposés. La Région s'est à la fois complexifiée et simplifiée.

Les enjeux sont de plus en plus complexes, les tensions, de plus en plus aigües et les solutions à appliquer au niveau régional doivent être à la fois fines, subtiles, fortes, puissantes, transversales et concertées au niveau du Collège, du Collège réuni ou du Gouvernement régional. C'est votre quotidien, et pareille tâche n'est pas aisée.

En revanche, le fait régional s'impose et, par conséquent, la dichotomie entre néerlandophones et francophones s'estompe. Ce clivage s'évapore progressivement à Bruxelles. Je ne parle pas de la Belgique en général, mais bien de Bruxelles.

Regardez les élections communales : les listes qui ont obtenu les meilleurs résultats allient bien souvent des candidats francophones et néerlandophones. Du reste, presque tous les partis se sont arrangés pour créer des listes bilingues. C'est pour cette raison que le nombre d'élus néerlandophones est plus élevé que par le passé. Les listes monolingues ont, a priori, moins bien fonctionné, sauf cas particulier. Par exemple, la N-VA n'a pas réussi à s'imposer sur des listes strictement monolingues, alors que le parti faisait campagne en français et se payait des publicités quotidiennes dans le journal Le Soir et les autres depuis deux mois.

Un nombre croissant de personnes ont dépassé ce clivage, ce qui simplifie la situation. Elles soutiennent de plus en plus l'idée d'une seule et même Région qui maîtrise son destin. L'ampleur des défis - l'évolution démographique, les tensions sociales, le multiculturalisme et son développement, la nécessité de la transition écologique - oblige à s'interroger sur le sens des institutions. Nous en arrivons à une situation où seul le monde politique défend encore l'écheveau institutionnel actuel.

Les acteurs de la société civile, que ce soient les syndicats, les patrons, les associations et la population, ne défendent plus l'écheveau institutionnel bruxellois. Plus personne ! Plus personne ne dit : « Cet équilibre

des années 80 est super, continuons ainsi ! ». Les derniers Mohicans du monde politique, dans cette assemblée, continuent à le défendre, mais ils sont bien les seuls. Cette attitude contribue à une déconnexion avec la population et avec la société civile. Il existe une discordance manifeste entre un système, un écheveau qui continue à avoir du sens pour certains, au sein du monde politique, mais qui n'en a nulle part ailleurs. Il est temps de se poser les bonnes questions.

Mme la présidente.- Je suis désolée de vous interrompre, car vos propos sont importants, mais je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Alain Maron (Ecolo).- Les bases de cet écheveau institutionnel s'érodent. Il finira, à un moment donné, par s'effondrer. C'est à nous tous, y compris ceux qui ont été parmi les pères fondateurs dans les années 80, de construire l'avenir. Les institutions doivent répondre aux enjeux et être au service de la population, et non l'inverse.

Que l'on ne se méprenne pas, les services soutenus par la Commission communautaire française sont essentiels : ils touchent aux questions sociales, à la qualité de vie... Nous sommes entièrement d'accord avec vous : ils sont tous essentiels ! Ils méritent le pari de la transversalité avec les compétences régionales et avec des compétences dans le domaine social exercées à d'autres niveaux de pouvoir, comme à la Commission communautaire commune. Ils méritent aussi de sortir du carcan budgétaire de la Commission communautaire française, qui va empirer. Ils méritent mieux qu'un définancement annoncé.

À l'âge de 30 ans, le Bruxellois peut être content de lui, car c'est à ce moment-là qu'il se lance dans la vie et se remet en question. Faute de quoi, il n'évoluera pas ! Je veux éviter aux Bruxellois et Bruxelloises de tomber dans la crise de la quarantaine dix ans plus tard. Ils méritent une réflexion sur l'évolution des compétences, sur l'ensemble des services dépendant de la Commission communautaire française, la culture, le social, la santé...

Madame la ministre, vous avez cité Philippe Close et vous avez très bien fait.

(Sourires)

Je vais également retourner 30 ans en arrière et vous citer François Mitterrand, qui avait autrefois déclaré : « Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir. ». C'est dans cet avenir que la Commission communautaire française doit se projeter.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Michel Colson (DéFI).- Madame la ministre-présidente, j'ai écouté votre déclaration avec beaucoup d'attention et je vais même appliquer les conseils que vous nous avez prodigués, à savoir que vous ne retrouverez dans mon intervention ni rodomontade, ni lazzi, ni autres quolibets, pas plus que des flagorneries ou des discours mielleux.

Nous nous reconnaissons dans la partie de votre déclaration consacrée au bilan, et c'est l'ensemble du groupe DéFI qui vous encourage à continuer dans cette voie et à clore cette législature avec dynamisme et enthousiasme.

Je partage aussi votre expérience politique. Elle nous a permis d'apprendre - je vous cite - qu'on n'est pas toujours jugé sur un bilan, mais plutôt sur sa capacité à permettre aux citoyens de se projeter dans l'avenir.

Je passerai donc en revue votre déclaration en posant autant de questions qui, je l'espère, inciteront votre Gouvernement à poursuivre son action.

Je vais donc tenter, Madame la ministre-présidente, de suivre vos conseils en laissant au vestiaire tant la brosse à reluire qu'un esprit quelque peu caustique. Cependant, avant de me tourner résolument vers l'avenir, je voudrais émettre trois réflexions préalables.

La première concerne les procédures en conflit d'intérêts. Au cours des douze derniers mois, l'agenda politique de la Commission communautaire française a été principalement marqué par les quatre procédures en conflit d'intérêts déclenchées par notre Parlement à l'encontre de projets de loi élaborés par le Gouvernement fédéral. Elles ont porté successivement sur la réforme des pensions des enseignants, le contingentement des numéros de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), la réforme des pensions des agents contractuels des pouvoirs locaux et la fameuse mesure des 6.000 euros défiscalisés.

Dans ces quatre dossiers, le Gouvernement Michel, dont la ligne politique était essentiellement dictée par la droite nationaliste flamande, a décidé d'entreprendre certaines réformes sans prendre la peine de mener au préalable une concertation avec les Régions et les Communautés.

Si le groupe DéFI considère que, dans les quatre dossiers susmentionnés, il était indispensable d'adopter des motions en conflit d'intérêts, nous estimons néanmoins qu'il faudrait mener une réflexion sur le rôle et l'utilité de cette procédure dans le système fédéral belge.

En tout état de cause, nous devons veiller à ne pas abuser de l'action en conflit d'intérêts. N'apportons pas d'eau au moulin des détracteurs de la Commission communautaire française, qui n'hésitent pas à affirmer que c'est la seule raison d'être de cette institution.

Ma deuxième réflexion concerne le secteur non marchand. DéFI a accueilli avec énormément de soulagement, au mois de juillet dernier, l'annonce qu'un accord sur le non- marchand avait été trouvé, après des mois d'âpres discussions et négociations.

Cependant, l'actualité récente nous montre que cet accord, censé attester du bon fonctionnement de la concertation sociale au sein de ce secteur, était mis à mal. Ainsi, la Fédération des maisons de repos de Belgique (Femarbel), qui fédère 60% des maisons de retraite bruxelloises, refuse d'approuver cet accord, au motif que celui-ci n'assurerait pas un financement correct des différentes mesures qu'il contient.

Bien qu'il s'agisse du secteur bicommunautaire, il n'empêche que cette éventuelle inexécution de l'accord du non-marchand aura des conséquences pour la Commission communautaire française également. Je souhaiterais vous entendre à cet égard.

Par ailleurs, il y avait six millions d'euros sur la table de la Commission communautaire française, dont quatre au

budget 2018. Seront-ils réellement dépensés cette année ? Comment les travailleurs du non marchand pourront-ils en bénéficier ?

Ma troisième réflexion concerne le Budget. Je souhaiterais vous interroger sur l'état de la trésorerie, sachant qu'un nouvel emprunt de 25 millions d'euros a été contracté pour les bâtiments scolaires. Quel est le niveau de la trésorerie ? Celui-ci permettra-t-il d'éviter un recours à l'emprunt, même si les conditions actuelles de celui-ci sont considérées comme favorables ?

Je souhaiterais aussi connaître la sous-consommation réelle des budgets des encours sur les allocations de base dédiées à l'infrastructure, essentiellement en investissements dans l'enseignement et le secteur des crèches.

En matière de Formation professionnelle, vous faites allusion à la poursuite de la mise en œuvre du Plan formation 2020. Où en sommes-nous exactement ?

Concernant les partenariats public-privé pour la création des pôles formation-emploi, pouvez-vous nous en dire plus sur les acteurs privés ? Quand ces pôles ouvriront-ils concrètement leurs portes et où ? Quelles seront les formations proposées ? Quel est le public cible visé ? Quels sont les objectifs chiffrés que vous souhaitez atteindre concernant les stages en entreprise ?

Au niveau de la validation des compétences, le processus de validation est-il optimisé ? Y a-t-il encore beaucoup de retard dans les certifications ?

Que contiennent finalement les accords-cadres sectoriels ? Que vont-ils permettre ?

En matière d'Enseignement, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la nouvelle école à pédagogie active, le Lycée intégral Roger Lallemand (LIRL) ? Quel est le nombre d'inscrits ? Comment ce projet évolue-t-il ?

La question de l'enseignement supérieur paraît au point mort. Les négociations semblent patiner entre la Haute école Lucia de Brouckère et la Haute école Francisco Ferrer. Quand pouvons-nous espérer un dénouement à cet égard ? Quel est l'impact de la démission de la directrice de l'École supérieure des arts du cirque (ESAC) sur le fonctionnement de celle-ci ? Qui assure l'intérim ? Quel est le délai estimé pour son remplacement ?

En matière de Transport scolaire, pourriez-vous faire le point, à l'occasion de cette déclaration de politique générale, sur la nécessité d'une programmation du renouvellement du parc automobile qui sert à véhiculer tous ces élèves ?

En matière de Politique d'aide aux personnes handicapées, nous saluons bien entendu les efforts consentis tout au long de la législature, qui ont permis, notamment, d'atteindre plus de 300 nouvelles places d'accueil. Je souhaiterais cependant aussi savoir - et nous le vérifierons dans le budget - si vous avez décidé d'accroître à nouveau les moyens dédiés à ces politiques, ainsi que la dotation allouée au service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare).

Nous aimerions aussi savoir où en sont les travaux de construction du logement collectif pour adultes handicapés L'Aubier, de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA), qui ont débuté en 2018. Quand cette nouvelle structure pourra-t-elle ouvrir ses portes ?

Dans le chapitre dédié à la Santé, vous faites clairement allusion à une nouvelle mission de réduction des risques, reconnue pour certains services, et vous annoncez que le secteur accueille un nouveau service dont le travail est axé autour de l'hépatite. Ce service vise-t-il également à accorder un soutien psychosocial aux personnes toxicomanes porteuses de la maladie ? Ce soutien permettrait d'augmenter les chances, pour ce public, de suivre le traitement jusqu'au bout, mais également de diminuer autant que faire se peut les risques de nouvelles contaminations.

En matière de soins palliatifs, je voudrais que vous nous précisiez les liens entretenus entre les services agréés par la Commission communautaire française et les équipes palliatives. Enfin, je souhaiterais que vous éclairiez notre Parlement sur le calendrier de publication du plan opérationnel de promotion de la santé.

En matière de Sport, nous souhaiterions savoir si vous pouvez nous expliciter les actions concrètes de promotion du sport qui ont été réalisées ou qui seront réalisées auprès des publics cibles prioritaires que vous avez déterminés.

Dans le chapitre de l'Action sociale, DéFI se réjouit de l'ambition du Collège, notamment celle d'ouvrir une maison d'accueil pour familles monoparentales. Pour quelle raison la réalisation de ce projet a-t-elle pris du retard, puisque nous avons appris que l'inauguration aurait lieu en 2019, et non en 2018 comme prévu ?

En matière de lutte contre le surendettement, le Collège vient d'agréer le réseau Tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement (Trapes). Je souhaiterais connaître les missions accomplies par ce réseau et savoir en quoi consistent les actions de prévention menées par celui-ci.

En matière d'aide aux personnes âgées, DéFI se félicite bien entendu de l'augmentation du contingent d'heures. Cependant, après avoir interrogé la ministre Fremault sur le développement récent de la plate-forme Helpper, je crois qu'il conviendra d'être davantage attentif à l'arrivée de nouveaux acteurs sur ce qu'il faut bien appeler un marché.

Concernant les personnes âgées, qu'en sera-t-il de la campagne de sensibilisation dédiée à la maltraitance, que le Collège entend lancer en 2019 ?

Enfin, nous aurons un débat tout à l'heure sur la problématique des aidants proches. Tout en déplorant l'inaction du Gouvernement fédéral, et particulièrement la passivité de la ministre Maggie De Block, je souhaiterais interroger la ministre-présidente sur le point de discussion entre le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement fédéral au sujet de l'adoption des arrêtés royaux d'exécution se rapportant à la loi de mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche.

Dans le chapitre relatif à la Cohésion sociale, je ne reviendrai pas sur l'accord de coopération historique, déjà traité en commission et dans cette assemblée, ni sur le nombre de trajets côté francophone et côté néerlandophone, même si, pour DéFI, il faut s'écarter résolument d'une clé de répartition 50/50 en la matière.

On nous annonce la création d'un troisième BAPA. C'est bien, mais il faudra probablement encore aller plus loin. Outre ce satisfecit et en dehors du parcours d'accueil

pour les primo-arrivants, la Commission communautaire française subventionne de façon récurrente nombre d'associations qui œuvrent au renforcement de la cohésion sociale, à tel point que le Collège a décidé d'élaborer un nouveau projet de décret y afférent. Quelles sont les principales modifications que ce projet va apporter à la législation existante, s'agissant de la logique de financement des opérateurs ?

Pouvez-vous nous confirmer que le projet propose de remplacer le régime de contractualisation par un régime d'agrément, dans le but d'assurer une plus grande stabilité des subsides versés aux diverses associations ?

En matière de Culture, il est capital et urgent pour DéFI de faire rayonner davantage encore la Région bruxelloise et sa francophonie, d'investir dans l'industrie créative, de redonner un souffle nouveau à la Région et un coup de pouce non négligeable tant à la création d'emplois qu'à notre économie.

M. Maron plaide en faveur du bicommunautaire et du biculturel - c'est chez lui une constance quasi obsessionnelle et un point de divergence entre nous. Je voudrais lui dire que la Commission communautaire française n'est pas non plus une institution où l'on ne parle que le français. Ce combat-là a été porté par d'autres, mais il n'est plus d'actualité. Un débat est nécessaire selon moi.

M. Alain Maron (Ecolo).- Institutionnellement, c'est pourtant bien le cas ! Si vous n'êtes pas strictement monolingue et monocommunautaire, vous ne ressortez pas de la Commission communautaire française.

M. Michel Colson (DéFI).- Discutons-en d'abord entre nous, au sein de cette instance et de cette enceinte, avant d'aller plus loin et d'éventuellement passer à ce que vous plaidez avec une conviction et une constance rares. Ce n'est pas parce que le vent du boulet de la N-VA est passé temporairement que je m'apprête à discuter de politiques qui concernent l'aide aux personnes avec ce genre de parti. Cela me semble fondamental, mais c'est un point de divergence entre nous.

Pour en revenir à la Culture, Madame la ministre-présidente, pouvez-vous détailler la politique de soutien au projet d'art-thérapie et nous expliquer en quoi la relocalisation de BX1 sur le site bien connu suffit-elle à faire de Bruxelles une capitale des médias ? Concrètement, que signifie le terme « capitale des médias » ? M. Maron a souligné l'annonce de BX1, qui compte se lancer en radio. Est-ce que cette évolution contribue à faire de Bruxelles une capitale des médias ? Pourriez-vous nous apporter plus de clarté sur la question ?

Au chapitre de la Fonction publique, après l'accord sectoriel, vous avez annoncé qu'un accord plus modeste contenant certaines propositions de modification statutaire avait été conclu en septembre 2018. Pouvez-vous nous fournir plus de précisions sur le contenu de ce nouvel accord ? Vous nous avez également indiqué que l'administration s'emploie à mettre en place une plate-forme de communication informatique entre les services du Gouvernement et les accords externes. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette plate-forme, qui devrait être opérationnelle dès le début de l'année 2019 ?

Enfin, quel est l'avenir du Comité d'avis pour l'égalité des chances, qui ne s'est réuni qu'à deux reprises ? Des réalisations notables sont-elles attendues dans ce domaine primordial pour la dernière année de cette législature ? Par ailleurs, l'intégration de la notion d'égalité des chances n'apparaît nulle part dans votre déclaration de politique générale (DPG). Nous pensons que c'est un oubli et je préfère le souligner.

Voilà, pas de fiel, pas de miel, juste de nombreuses questions. J'espère que nous obtiendrons beaucoup de réponses. Dans le cas contraire, nous les reposerons bien entendu dans le cadre des discussions budgétaires.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- J'ai bien entendu la déclaration de la ministre-présidente et pris note des réactions de l'opposition au fil des interventions. Beaucoup ont fait référence à la proximité des trente ans de l'institution. C'est une belle avancée d'avoir pu garantir des services aux francophones de Bruxelles et apporter des réponses à leurs besoins dans des matières qui les concernent.

Bien entendu, tout le monde y a contribué, la ministre-présidente l'a rappelé hier. Je me réjouis que le cdH ait pu prendre sa part et qu'il continue de la prendre, encore et toujours. Les francophones de Bruxelles méritent notre engagement total, ainsi qu'un gouvernement apportant des solutions pratiques à leurs problèmes liés à la recherche de crèche, à la formation ou à l'emploi, qui les accompagne dans les matières sociale et de santé, des domaines dans lesquels les besoins évoluent sans cesse.

Cela étant, à tout seigneur, tout honneur. Si la Commission communautaire française a pu accomplir tout cela ces trente dernières années, si l'institution a fonctionné et permis de rendre ces services immenses, c'est aussi parce que des gens se sont impliqués, des associations se sont créées. Je voudrais donc rendre hommage au monde associatif qui fait vivre la Commission communautaire française au quotidien. En réalité, nous aurions eu beau décréter et établir des conditions d'agrément et de financement, sans les associations, les femmes et hommes qui ont porté ces projets et créé ces structures pour finalement rendre concrets ces services aux citoyens, il n'y aurait pas eu de Commission communautaire française !

En ce sens, nous sommes ravis d'apprendre que le Collège a poursuivi ses efforts de refinancement, de simplification et d'harmonisation de la réglementation du non-marchand. Dans ses relations avec le monde associatif et le non-marchand, le cdH a toujours défendu l'égalité de traitement entre les associations, la liberté d'association et d'initiative citoyenne et le développement de la concertation. Ces principes fondamentaux sont repris dans la charte associative, qui nous est chère, et nous ne désespérons pas, madame la ministre-présidente, de la voir adoptée avant trente ans !

Sans lancer un débat prématuré sur l'institutionnel, sur lequel, j'imagine, nous aurons l'occasion de revenir à la rentrée 2019 et avant les prochaines échéances électorales, je voudrais simplement relever que la régionalisation des matières communautaires ou la bicommunautarisation des matières communautaires francophones sont des questions qui reviennent régulièrement sur la table, comme on l'a encore entendu ce matin dans les propos de M. Maron.

Certes, les choses changent. Les institutions doivent se moderniser et s'adapter à la société et non l'inverse, mais prenons garde aux recettes faciles. Faire croire que

bicommunautariser est une solution avantageuse pour les francophones est non seulement faux, mais dangereux. Cela revient à faire entrer la codécision au Gouvernement. Autrement dit, les néerlandophones de Bruxelles pourraient décider demain des politiques destinées aux francophones, et ce, sans la réciproque. N'oublions pas le contexte politique dans lequel nous vivons ! Pour former des majorités régionales, nous n'avons rien à dire...

M. Alain Maron (Ecolo).- Ce n'est pas ce que vous faites déjà dans les communes ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Nous n'avons rien à dire sur les partis néerlandophones qui formeront demain la majorité, de même qu'ils n'ont rien à dire sur les partis francophones.

M. Alain Maron (Ecolo).- Par ailleurs, nous sommes pour la régionalisation intégrale et pas pour la bicommunautarisation.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Donc, monsieur Maron, vous êtes en train de dire que, demain, il y aura ici des ministres N-VA qui vont décider pour les BAPA.

M. Alain Maron (Ecolo).- Vous voulez des ministres N-VA au Gouvernement ? C'est ce que vous voulez pour Bruxelles ?

(Colloques)

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- C'est la frilosité des francophones qui a toujours nui à la Commission communautaire française !

(Colloques)

Mme Caroline Persoons (DéFI).- La Commission communautaire française protège l'emploi francophone dans beaucoup de secteurs.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Monsieur Maron, en 2014, nous avons refusé de rejoindre la N-VA au Gouvernement fédéral malgré des propositions insistantes. Si vous lisez la presse et suivez les débats, vous aurez entendu le président ainsi que l'ensemble des responsables politiques du cdH le répéter. Nous sommes au cœur du sujet !

M. Alain Maron (Ecolo).- Qu'a dit votre président sur la N-VA ?

Mme la présidente.- Laissez M. Fassi-Fihri terminer ses phrases.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Il est intéressant de voir que, lorsque l'on rend concrets les discours et les propos de M. Maron, il s'emporte et cherche des échappatoires. Aujourd'hui, dire que l'on va bicommunautariser des matières francophones en Région bruxelloise, c'est prendre le risque – le danger est déjà sous nos yeux – que des ministres N-VA décident des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), de la culture francophone, des écoles de devoirs et de toutes les politiques de santé et sociales, à Bruxelles, dont les francophones bruxellois bénéficient grâce à la Commission communautaire française.

(Applaudissements)

(Colloques)

Oui à une évolution, non à une gueule de bois institutionnelle. Je poursuis.

Dans les matières relevant de la Commission communautaire française, Madame la ministre-présidente, en ce qui concerne l'Action sociale, les moyens ont considérablement augmenté, ce qui a permis de servir davantage de personnes et d'augmenter les places dans les différents services. C'est le cas avec la médiation de dettes, dont les moyens ont augmenté ces deux dernières années et qui a vu l'agrément du réseau Trapes, « Tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement ».

C'est aussi le cas des maisons d'accueil, dont les missions et les moyens ont été renforcés, avec l'ouverture, prévue courant 2019, d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales : trente places d'accueil pour un public deux fois plus exposé aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale.

C'est encore le cas pour les personnes âgées, qui méritent toute notre attention et qui auront vu, d'ici à la fin 2019, l'arrivée de deux nouveaux centres de jour pour les accueillir. Il convient cependant de faire attention à un vrai problème de société, que l'asbl Infor-Homes a relevé dans son dernier rapport annuel : celui de la maltraitance, tant à domicile qu'en institution. Il faut poursuivre le financement et la sensibilisation pour faire face à ce phénomène social terrible.

Autre priorité pour le cdH : permettre aux aînés de conserver leur autonomie et de vivre chez eux plus longtemps. Si la propension à entrer en maison de repos est plus forte en Belgique que dans d'autres pays, il est frappant de constater que beaucoup de personnes en institution ne sont pas en situation de dépendance ! Une politique innovante et volontariste de développement d'alternatives à la maison de repos permettrait d'améliorer la qualité de vie des seniors et de rompre avec l'isolement social. Le maintien à domicile était l'un des objectifs du Gouvernement et nous saluons l'initiative visant à augmenter le contingent d'heures des services d'aides à domicile.

J'en viens maintenant aux enjeux en matière de Cohésion sociale, et plus particulièrement aux primo-arrivants, où là aussi, des moyens ont été investis. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'un troisième BAPA verra bientôt le jour.

Nous attendons avec impatience la présentation du décret relatif à la cohésion sociale par le ministre, M. Vervoort, en commission des Affaires sociales du 6 novembre prochain.

La Formation professionnelle est un autre domaine dans lequel le Gouvernement a investi des moyens supplémentaires et créé davantage de places. L'objectif de la législature était d'augmenter l'offre de formations pour permettre au plus grand nombre de Bruxelloises et de Bruxellois d'accéder au marché de l'emploi.

La garantie jeunes a été pérennisée, ce dont nous nous réjouissons, car elle n'était pas gagnée d'avance. Les moyens étaient en partie européens et il fallait trouver des solutions pour maintenir cette politique à Bruxelles, qui apporte une réponse positive à de nombreux jeunes Bruxellois. Elle a été lancée par l'Union européenne elle-même, préparée au sein de ce Parlement par Mme Fremault sous la précédente législature et mise en

œuvre par M. Gosuin sous la présente législature. La pérennisation de ce dispositif crucial est désormais garantie.

Si les objectifs de la validation des compétences sont atteints, nous suivrons avec attention l'élaboration et les effets des deux nouvelles réformes en matière d'alternance.

Nous attendons également de voir comment s'opérera concrètement le renforcement de la mission de simplification et de rationalisation de Bruxelles Formation. S'agissant de la poursuite du Plan formation 2020, j'attire une nouvelle fois votre attention sur le fait que cinq mesures doivent encore être concrétisées. Pour y arriver, il faut renforcer le soutien aux organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). Cet élément est fondamental pour le cdH.

Dans votre discours d'hier, vous n'avez pas mentionné le service citoyen, très cher à mon collègue André du Bus de Warnaffe et à nous-mêmes en tant qu'humanistes. Il s'agit pourtant d'un moyen de mobilisation, d'accrochage et de raccrochage des jeunes, prévu par l'accord de majorité et dans le cadre duquel des décisions ont été prises. Pourriez-vous faire le point sur cette question, soit dans votre réponse, soit d'ici à la discussion budgétaire ?

Ce n'est un secret pour personne : la grande hétérogénéité sociale qui caractérise Bruxelles engendre d'importantes inégalités de santé. À titre d'exemple, comme l'a démontré le dernier Baromètre social 2018, la différence d'espérance de vie entre certains quartiers de Bruxelles est de 2,5 années, ce qui est énorme. C'est inacceptable !

Les inégalités de santé apparaissent tout au long de la vie, dès le plus jeune âge, en fonction des conditions de vie, de travail, de logement et d'accès aux soins de santé curatifs et préventifs. La promotion de la santé a donc un rôle majeur à jouer dans cette approche. Nous encourageons dès lors le Gouvernement à poursuivre son action positive en mettant l'accent sur les déterminants de la santé.

En ce qui concerne l'ambulatoire, le travail du Gouvernement se poursuit. Le décret applicable aux services de soins palliatifs a été voté ce mardi en commission. Il met en application le principe de transversalité en développant de nouvelles synergies entre le social et la santé.

Madame la ministre-présidente, vous n'avez pas évoqué les maisons médicales. Or c'est là un sujet dont nous avons régulièrement débattu au cours des derniers mois. Ces maisons permettent de lutter contre la pauvreté et contre les inégalités de santé. Elles sont essentielles dans l'accès aux soins de santé de première ligne. Leur existence est menacée par les mesures de restrictions budgétaires prises par le Gouvernement fédéral. Malgré la difficulté manifeste rencontrée par toutes les entités fédérées à se faire entendre et, surtout, à écouter, nous sommes convaincus de l'intention de la ministre Jodogne de continuer à y relayer nos inquiétudes.

S'agissant des personnes en situation de handicap, nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement, et plus particulièrement la ministre Céline Fremault, pour son action globale en la matière. Celle-ci a d'ailleurs été saluée ce matin même par l'opposition libérale, ce qui est très positif également. Cette action s'articule autour de trois axes : davantage de places (notamment en centres de jour et d'hébergement), une meilleure qualité et une modernisation du cadre, avec des accents forts sur l'autonomie (aides individuelles et à l'emploi), les aidants proches ou la transversalité.

En outre, nous pouvons nous réjouir de la finalisation des arrêtés relatifs aux services d'accompagnement et ambulatoires.

Bien sûr, le Gouvernement doit poursuivre ses efforts pour répondre à des besoins toujours criants et le GAMP est là, une fois de plus, pour nous le rappeler. Je voudrais néanmoins saluer un changement de paradigme lancé à l'initiative du cdH et mis en œuvre sous la présente législature, à travers le handistreaming. Il importe d'intégrer dans toutes les politiques menées par la Commission communautaire française notre préoccupation d'améliorer le quotidien des personnes porteuses de handicap.

Dans le domaine de la Petite enfance, si nous pouvons nous réjouir de l'augmentation du nombre de places, notre ambition doit continuer à être la plus élevée possible, car nous pouvons et devons faire beaucoup plus.

En matière d'Enseignement, nous avons entendu vos annonces d'hier et suivrons de près l'augmentation du nombre de places et la création de la nouvelle école.

En matière de Transport scolaire, j'attire votre attention sur les conditions de travail parfois déplorables des chauffeurs et des accompagnateurs actifs dans les sociétés privées chargées de gérer l'activité à la suite d'un marché public. Peut-être pourrions-nous fixer dans les cahiers des charges des conditions sociales pour améliorer le plus possible les conditions de travail de ces chauffeurs, qui rendent un service important aux enfants dans les écoles spécialisées.

J'en viens à la Culture. Je suis surpris que vous n'ayez pas mentionné l'« Office culture » dans votre discours. Vous y avez pourtant fait allusion dans une interview à la rentrée. C'est un projet intéressant. Il devait s'agir d'un dispositif permettant aux opérateurs culturels de s'y retrouver dans notre jungle institutionnelle. Ce projet a-t-il progressé après la conférence interministérielle (CIM) de la culture du 23 octobre dernier ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes cdH et DéFI)

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- La Déclaration de politique générale pose le cadre des défis auxquels Bruxelles est confrontée : le recul de la précarité. Notre Région est la quatrième la plus riche d'Europe, et pourtant un enfant sur trois appartient aujourd'hui à une famille vivant sous le seuil de pauvreté, contre un sur quatre au début de cette législature. Cela va vite, très vite. Il y a urgence sociale. On peut se poser la question de savoir si vous partez vraiment des besoins des gens pour réaliser cet objectif politique et renverser la situation.

Mais je vais d'abord revenir aux accords du non marchand qui, contrairement à ce que vous prétendez, ne constituent pas un point positif du bilan de votre Gouvernement. En effet, ces accords sont en premier lieu le résultat de la lutte des travailleurs. Pendant des mois, ils se sont mobilisés pour leurs droits et pour de meilleures conditions de travail. Une aide-soignante d'une maison de repos témoignait : « J'ai l'impression de travailler à la chaîne. Comment laver, donner à manger

et s'occuper du lit d'un résident en même pas quinze minutes ? C'est de la maltraitance envers les personnes âgées et envers nous, le personnel. ». La course au profit du secteur privé met les travailleurs sous pression et rien n'est jamais acquis. Le refus de la Fédération des maisons de repos de Belgique (Femarbel) de signer l'accord du non-marchand en est un bon exemple. Les organisations syndicales ont dû déposer un préavis de grève pour forcer Femarbel à accepter l'accord et à se mettre à table avec les représentants syndicaux. Nous attendons la suite des négociations.

Les pouvoirs publics ont aussi une grosse part de responsabilité dans cette situation. L'absence d'investissements publics a ouvert la voie à la privatisation : 60% des homes à Bruxelles sont désormais aux mains du privé. Il est plus que nécessaire de revenir à une part majoritaire de homes publics.

Deux secteurs me tiennent plus particulièrement à cœur en matière de besoins des Bruxellois : le handicap et la petite enfance. Les membres du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) sont une nouvelle fois présents pour nous rappeler l'urgence de la situation, et particulièrement en matière de grande dépendance. Dans leur communiqué, ils annoncent qu'ils porteront des masques en carton dérangeants pour nous interpeller sur leur condition.

Cela fait treize ans que les parents des enfants en grande dépendance dénoncent le manque d'engagements politiques. Treize ans ! Que doivent-ils encore faire pour être entendus ? Parmi les réalisations dont vous vous vantez, il y a le projet Intermaide. Une rapide recherche sur internet nous apprend qu'il s'agit d'un projet qui assure quatre places de court séjour pour des personnes handicapées de grande dépendance. Face aux 296 personnes reprises sur la liste au 31 décembre 2016, cela ne sera jamais suffisant.

Vous me répondrez que vous soutiendrez la création de 300 nouvelles places. Fort bien mais de quoi s'agit-il exactement ? S'agit-il de places en centre de jour ou en accueil permanent ? S'agit-il de places de répit ? Il s'agit sans doute d'un mélange de tout cela. Il s'agit surtout de savoir si ces 300 nouvelles places répondent à 300 personnes différentes qui ont trouvé une solution adéquate. En effet, une place de jour et une place de nuit peuvent être occupées par la même personne.

Précisons en outre que toutes ces initiatives viennent des parents eux-mêmes ou du secteur associatif et que les pouvoirs publics n'ouvrent rien de leur propre initiative.

Répondre à l'urgence sociale, c'est prendre le problème à bras-le-corps. Demande-t-on aux élèves de construire leurs écoles ou aux malades de construire leurs hôpitaux ?

Concernant la scolarité, vous annoncez la création d'une nouvelle école spécialisée de 300 places alors que tous les pédagogues s'accordent à dire qu'il faut maintenant privilégier la véritable inclusion, c'est-à-dire le fait que les enfants porteurs de handicap fréquentent les écoles ordinaires. Pourquoi ne pas consacrer ce budget à des dispositifs d'aménagement raisonnable et d'aide à la vie journalière pour 300 enfants dans une école ordinaire ?

L'inclusion, c'est aussi faire en sorte que le handicap fasse vraiment partie de la vie quotidienne de tous les enfants, dès leur plus jeune âge. Des écoles inclusives permettent en plus de faciliter les trajets des enfants porteurs de handicap vers l'école, qui serait l'école de leur quartier. Où en sommes-nous d'ailleurs dans la possibilité, pour les bus scolaires, d'emprunter les trajets prioritaires ? Où en sommes-nous dans les accords avec la STIB ?

Quant au Plan autisme, vous n'en parlez pas. Doit-on en déduire que votre bilan est catastrophique ?

En ce qui concerne la petite enfance, lors de la déclaration de politique générale 2014-2019, il était question de l'ouverture de 7.500 places en dix ans. En octobre 2014, la promesse était même de créer 7.500 places pour 2020. Aujourd'hui, le bilan est de 1.900 places sous la législature. Il vous reste environ 5.500 places à créer en un an et deux mois. Comment comptez-vous y arriver ? Ayez l'audace d'y croire et ayez le courage d'y investir les moyens nécessaires.

Dans votre introduction, vous avez dit que l'on n'était pas toujours jugé sur un bilan, mais plutôt sur sa capacité à permettre aux citoyens de se projeter dans l'avenir. En l'occurrence, le jugement des futurs parents sera sévère, eux qui se sont projetés dans l'avenir en espérant une place en crèche pour leurs enfants. Nous devons constater que de très nombreux parents voient leurs rêves se fracasser sur la réalité. Cette réalité aurait pu être très différente : l'encours s'élève à plus de 20 millions d'euros et la Commission communautaire française peut être un opérateur à l'origine de nouvelles places.

Vous auriez pu prendre des initiatives pour ouvrir des places de crèche, selon un plan sur le long terme pour pallier les besoins, là où ils sont les plus criants.

Mais vous vous cachez derrière le bon vouloir des particuliers ou des communes. Pourtant, d'après un rapport de la Ligue des familles, en 2015, des différences importantes s'observent entre les communes bruxelloises. En effet, le nombre de places par enfant en 2015 était de 17% à Anderlecht, à Koekelberg et à Molenbeek-Saint-Jean, alors qu'elle était de 67% à Etterbeek et de 60% à Uccle et Auderghem. Ces chiffres sont tirés du Monitoring des quartiers. Pourquoi ne pas avoir saisi cette occasion ?

Pour terminer mon intervention, je voudrais revenir sur votre conclusion. Vous parlez du modèle bruxellois, fait de dialogue, de solidarité et d'initiatives, mais aussi de progrès, de protection et d'audace. Vous appelez à aller plus loin dans l'initiative et la solidarité. Si Bruxelles est faite de solidarité et d'initiatives, c'est avant tout grâce à l'engagement des citoyens et du monde associatif, qui n'ont pas attendu le monde politique pour agir.

C'est eux qui ont fait face aux attentats, avec courage et dignité, pour rester unis face à la haine. C'est eux qui prennent en main l'accueil des réfugiés en refusant la stigmatisation et les amalgames. Je pense particulièrement à la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés, qui refuse de laisser des réfugiés dormir au parc Maximilien. En soutenant ou en s'engageant bénévolement au sein d'associations comme Médecins du monde, ce sont eux qui se mobilisent pour un Bruxelles où le sans-abrisme fera partie du passé. Je veux ici leur rendre hommage à tous, car c'est grâce à eux que Bruxelles est solidaire.

(Applaudissements sur les bancs
du PTB*PVDA-GO !)

Mme la présidente.- La parole est à M. Weytsman.

M. David Weytsman (MR).- « De l'audace, du courage et de l'ambition », voici le titre de votre déclaration. Toutefois, je m'interroge sur votre volonté de joindre le geste politique à votre parole, en tout cas en matière de politique sportive...

Pour le MR, les activités physiques de toutes formes sont des vecteurs fondamentaux de santé et de bien-être et je pense que nous partageons cet objectif. Pour le MR, le sport est également un vecteur d'apprentissage, d'éducation de valeurs, d'échanges multiculturels et de mixité sociale. Quelles sont votre vision et votre ambition pour ces prochains mois ?

En 2018, vous avez simplifié les procédures de subsides aux infrastructures communales et nous avons adopté cette ordonnance. Quels sont les moyens financiers complémentaires que vous êtes prête à aller chercher pour nous présenter un plan d'investissement plus ambitieux, pour reprendre vos propos, pour les infrastructures sportives ? Bruxelles en a besoin et rien à ce sujet : aucun financement européen, aucun financement privé ou public-privé prévu en partenariat, ou pas, avec les communes, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ou la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Où sont les ambitions que vous exposiez dans votre présentation du budget fin 2017 ? Je n'y ai pas assisté, mais je les ai lues. Quel est le bilan des projets devant encourager les seniors à la pratique du sport ? Quelles sont les perspectives pour ces prochains mois ? Quelles mesures avez-vous prises afin de permettre l'insertion sociale des personnes les plus précarisées, notamment les sans domicile fixe, par le sport ?

Pour les personnes à mobilité réduite et celles en situation de handicap, croyez-vous vraiment en votre unique déclaration « Fais preuve d'audace, de courage et d'ambition » lorsque vous nous affirmez que l'appel à projets handisport continue à prospérer ? Je pense sincèrement que la situation nécessite plus que quelques milliers d'euros. Hier, au gala Handisport, nous étions nombreux à nous poser cette question : quelles mesures prendrez-vous pour enfin en faire une priorité et améliorer l'accès de nos infrastructures sportives bruxelloises ?

Félicitations à votre Gouvernement pour son engagement dans la lutte contre le racisme dans le sport ! Cependant, quel en est le bilan ? Et quelles sont les perspectives de projets ou de campagnes visant à lutter contre l'homophobie et le sexisme dans le sport, comme vous vous y étiez engagée ? Où sont les campagnes de sensibilisation devant promouvoir les valeurs de fair-play dans le sport ? Quels sont les résultats obtenus quant à votre ambition d'étendre tous les horaires d'ouverture des infrastructures sportives comme vous l'aviez déclaré ?

J'ai vraiment l'impression que l'exercice de cette politique ne se réalise que par un saupoudrage en faveur des associations et des clubs, qui méritent toutes et tous d'être soutenus, mais qui attendent, comme tous les Bruxellois, qu'un gouvernement propose des politiques concrètes en matière sportive. Ces politiques devraient être plus ambitieuses, plus courageuses et plus modernes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DEMANDER DES MESURES EN FAVEUR DES AIDANTS PROCHES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches déposée par M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Fabian Maingain et M. Pierre Kompany [doc. 105 (2017-2018) n° 1 et 105 (2018-2019) n° 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Weytsman, rapporteur.

M. David Weytsman, rapporteur.- La commission des Affaires sociales a examiné, en sa réunion du 16 octobre 2018, la proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches.

Tout d'abord, M. Manzoor a présenté ses ambitions, largement partagées par la commission. Selon lui, les aidants proches sont les personnes qui prennent soin, à titre non professionnel, d'un proche malade, dépendant ou handicapé. Ils ont besoin de reconnaissance et de soutien.

Par ce texte, M. Manzoor demande au Gouvernement de la Commission communautaire française d'insister auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre des mesures complémentaires. L'auteur, tout comme l'ensemble de la commission, estime que cette problématique est très importante, eu égard à l'augmentation du nombre d'aidants proches dans les années à venir.

L'auteur dénonce également le grand décalage entre l'annonce, déjà faite par le Gouvernement fédéral, d'un meilleur statut social pour les aidants proches et le manque de reconnaissance globale de leur statut, qui persiste encore actuellement.

M. Manzoor a salué le soutien apporté par le Gouvernement notamment au projet Jeunes aidants proches, qui devrait se voir octroyer en 2018 un agrément pluriannuel de cinq ans en tant que projet innovant. Quant à l'antenne bruxelloise destinée aux adultes, le Gouvernement a également l'intention de lui octroyer dès 2019 un agrément en tant que réseau en action sociale.

M. Maingain a complété la présentation de la proposition de résolution en précisant que cette dernière vise un double objectif. Tout d'abord, elle tend à encourager le Gouvernement à poursuivre sa politique de soutien en faveur des aidants proches et à exhorter le Gouvernement fédéral à adopter les arrêtés d'exécution de la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche d'une personne en situation de grande dépendance.

M. Van Goidsenhoven a réagi en expliquant que la proposition de résolution présente de nombreux mérites, en particulier celui de rappeler l'immense défi qui est celui des aidants proches dans leur vie quotidienne, familiale et sociale. La proposition de résolution reproche toutefois au Gouvernement fédéral une soi-disant inaction alors qu'il appartient en premier lieu aux entités fédérées, à la Commission communautaire française en

particulier, d'anticiper, d'organiser et d'orchestrer tout soutien en faveur des aidants proches.

Par ailleurs, toujours selon M. Van Goidsenhoven, il est mensonger de dire que le Gouvernement fédéral est inactif. Dans sa déclaration de juillet, la ministre chargée de la santé publique a dit vouloir prendre des mesures d'ici la fin de la législature en vue de la reconnaissance du statut et de la facilitation des démarches administratives des aidants proches.

Mme Plovie a annoncé qu'elle soutiendrait la proposition de résolution. Elle a souligné l'importance de la reconnaissance du statut et du soutien des aidants proches. À cet égard, la députée a également insisté sur le fait que la proposition de résolution visait à demander au Gouvernement fédéral d'avancer sur la question du soutien aux aidants proches. Elle a cependant regretté que le point A du dispositif ne soit pas plus étayé, notamment quant aux actions à mener en priorité.

Lors de l'examen du texte, le groupe MR a déposé une série d'amendements que je présenterai tout à l'heure. Ces amendements ont été rejetés après que le groupe MR ait demandé un groupe de travail. M. Manzoor a déclaré que ces amendements revenaient finalement à déplacer vers la Commission communautaire française le problème qui devait être pris en charge par le Gouvernement fédéral. Il a également regretté que ces amendements consistent à perdre du temps. J'ai fait part de mon incompréhension face à l'attitude de la majorité. Il ne s'agit pas de retarder la procédure, ni d'éluder ses responsabilités, mais d'affirmer que le Parlement exerce son pouvoir dans le cadre des compétences de la Communauté française.

Le rejet de ces priorités est demandé par l'intégralité du secteur.

Pour conclure, la proposition a été votée par 7 voix pour et 3 abstentions.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Manzoor.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- Comme tous les députés n'étaient pas présents lors de cette commission, je souhaite résumer ce que j'y ai dit et donner quelques éclaircissements.

Dans notre société, les réseaux de solidarité traditionnels se délient, voire se délitent. Parallèlement à ce phénomène, nous vieillissons et nous avons besoin de soins et d'une attention particulière. La maladie, le handicap ou la perte d'autonomie, au sens large, sont certes des épreuves pour les personnes concernées, mais également pour les proches qui sont amenés à prendre soin d'elles. Ces épreuves seraient peut-être traversées plus sereinement s'il existait un cadre juridique qui protège ces proches.

Nous estimons que la Belgique compte actuellement 860.000 aidants proches, dont 18% de Bruxellois. Ce chiffre ne fait que croître au fil du temps, mais la reconnaissance juridique de ce statut se fait attendre. Depuis quatre ans, le secteur s'impatiente de voir le Gouvernement fédéral adopter les arrêtés d'exécution de la loi de 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche.

En tant que représentants politiques, nous devons tout mettre en œuvre pour éviter que le dévouement de ces personnes ne les enferme dans une situation pernicieuse avec des conséquences néfastes pour leur vie, dans les aspects tant sociaux, psychologiques, financiers que physiques.

C'est pourquoi, réunis en Assemblée de la Commission communautaire française, nous demandons aujourd'hui au Gouvernement fédéral, par cette résolution, de permettre aux aidants proches l'accès aux droits sociaux. Certains peuvent penser qu'une résolution est un acte purement symbolique. Il n'en est rien ! Cette résolution en faveur de ce statut est une clameur, une pression exercée sur l'instance responsable afin de lui rappeler ses obligations sociétales.

Un train de mesures avait été annoncé par l'État fédéral en 2015 : force est de constater que nous restons sur notre faim. Notre proposition va, en effet, bien au-delà de l'arrêté royal adopté pour octroyer une indemnité aux chômeurs aidants proches.

Je rappelle à cet égard que, sous la pression des associations, le Gouvernement fédéral a renoncé à supprimer la dispense d'obligation de recherche d'emploi pour les aidants proches.

Notre architecture institutionnelle est complexe, mais je suis de ceux qui estiment qu'une certaine efficacité peut en résulter si chacun agit en activant les leviers dont il dispose à son niveau. Nous l'avons fait en attribuant un agrément pluriannuel de cinq ans au projet Jeunes aidants proches.

La volonté du Collège de la Commission communautaire française d'octroyer, dès l'année prochaine, un agrément en tant que réseau en action sociale à l'antenne bruxelloise de l'asbl Aidants proches constitue une deuxième action positive. Et la troisième, au niveau de notre entité fédérée, est l'annonce du déblocage de 30.000 euros, dès cette année, pour le réseau. J'en remercie d'ailleurs, au nom du réseau, le cabinet du ministre Didier Gosuin.

Néanmoins, l'enjeu majeur se situe pour nous au niveau du Gouvernement fédéral, qui détient les compétences en matière de politique de santé et de sécurité sociale pour octroyer un véritable statut à l'aidant proche.

L'objectif du vote d'aujourd'hui sur la résolution à l'examen est de remettre cette question à l'agenda politique du Gouvernement fédéral. Nous pensons que c'est possible, à présent que la question du choix de l'avion de chasse qui remplacera le F-16 a été tranchée.

C'est la raison pour laquelle nous avons rejeté les amendements proposés par l'opposition, qui ne faisaient que déplacer le problème vers la Commission communautaire commune. Il est temps que le Gouvernement fédéral affronte cette problématique et qu'il agisse afin d'améliorer la situation des aidants proches en adoptant les arrêtés royaux de la loi du 12 mai 2014, en mettant à disposition des moyens spécifiques pour permettre aux aidants proches de concilier leur rôle avec leur vie professionnelle et en leur ouvrant l'accès aux droits sociaux dont ils sont actuellement privés.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI).- J'essayerai d'être synthétique, car M. Weytsman a fait un excellent rapport et M. Manzoor a rappelé les enjeux. La proposition, aujourd'hui, est de ne plus traîner après une législature perdue. Notre Gouvernement - et je remercie les deux ministres - a pris ses responsabilités à travers une série d'avancées et d'actions majeures pour soutenir les aidants proches : ouverture de la Maison des jeunes aidants proches, soutien aux jeunes aidants proches, budgets afférents, etc.

Mais il manque au puzzle cette pièce importante que sont les arrêtés d'exécution au niveau fédéral. Il est temps d'envoyer un rappel car nous les attendons depuis quatre ans. Le but ici est peut-être justement de partir de Bruxelles - où certains membres du MR ont affirmé vouloir soutenir ces projets, comme ils l'ont fait au sein de ce Parlement - pour réaffirmer à quel point nous avons besoin de ces arrêtés. Le Gouvernement fédéral n'a toujours pas tranché, mais nous sommes en fin de législature et le débat électoral pour 2019 va s'ouvrir. C'est l'occasion d'envoyer un message - que j'espère unanime - pour rappeler l'urgence qu'il y a de débloquer la situation et de soutenir cette politique. J'appelle le groupe MR à ne pas se réfugier derrière des amendements. Tombons les masques et envoyons un message d'unité pour soutenir les aidants proches, afin que ces arrêtés soient signés par le Gouvernement fédéral actuel ou qu'ils deviennent un enjeu politique majeur pour le Gouvernement suivant !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. David Weytsman (MR).- Comme nous avons eu l'occasion de l'exposer en commission la semaine passée, nous considérons que la proposition de résolution présente plusieurs mérites, dont celui de rappeler l'immense travail des aidants proches au quotidien, la valeur ajoutée sociétale de ce travail et les grands défis auxquels ces centaines de milliers de Bruxelloises et de Bruxellois font face.

Il faut aussi rappeler les efforts consentis par le Gouvernement de la Commission communautaire française depuis le début de la législature : financement de projets relatifs à la garde à domicile spécifique, élargissement des missions des services d'accompagnement, volonté affichée de renforcer les services de répit.

Le groupe MR est évidemment favorable à une plus grande reconnaissance du statut et du soutien des aidants proches. Le Gouvernement fédéral et Maggie De Block y travaillent.

Je suis conscient du fait que la population bruxelloise vieillit et que l'on souhaite maintenir les aînés à domicile le plus longtemps possible. En revanche, je regrette les jeux politiciens stériles et lassants où l'on préfère pointer du doigt plutôt que de marcher ensemble ou de balayer devant sa porte. Cette proposition de résolution consiste à se congratuler, comme si le Gouvernement de la Commission communautaire française avait déjà tout fait, et à répertorier une série d'actions que d'autres niveaux de pouvoir doivent prendre. Marcher sur les compétences des autres est apparemment devenu une coutume de la majorité dans ce Parlement qui, dans le même temps, renonce à déterminer ses propres responsabilités.

Il ne s'agit pas de retarder une quelconque action, comme cela a été dit en commission. Au contraire ! Lors de la discussion du texte, nous avons d'ailleurs déposé plusieurs amendements où nous suggérions de définir le travail fourni par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, là où nous pouvons et devons agir en tant que responsables politiques.

Nous suggérions de demander à notre Gouvernement d'offrir davantage de places dans les structures de répit, tout en reconnaissant d'ailleurs le beau travail déjà effectué. Voyons ensemble comment nous pourrions encore mieux soutenir ce secteur.

Nous suggérions de débloquer des moyens financiers pour ouvrir des maisons de répit pour jeunes aidants proches dans d'autres communes.

À présent, la seule maison qui ait ouvert se situe à Laeken. Comment peut-on faire à Uccle ou à Auderghem ? Nous suggérions de demander à notre Gouvernement de prévoir, dans le Plan de santé bruxellois, la création d'une plate-forme de coordination entre tous les professionnels du secteur, ce qui ne coûterait rien. Nous suggérions également de demander au Collège de la Commission communautaire commune de créer, en collaboration avec les communes, de nouvelles places pour les personnes de grande dépendance.

Malheureusement, tout cela, ainsi que l'idée de retravailler ensemble cette proposition au sein de groupes de travail, a été rejeté. À l'inverse de la majorité, nous voudrions que ce Parlement puisse affirmer sa propre vision, ses propres ambitions, exercer ses compétences propres et avancer de son côté, là où on l'attend, là où il en a les moyens, sans constamment renvoyer la balle à d'autres instances. Je continue à m'interroger sur le rejet par la majorité de ces amendements et de la demande faite par mon groupe de retravailler le texte.

Pour l'heure, le groupe MR ne peut qu'encourager la poursuite des efforts consentis par la Commission communautaire française, mais il ne peut soutenir le renvoi de nos responsabilités en la matière sur le dos d'autres niveaux de pouvoir. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Comme l'a rappelé M. Manzoor, les aidants proches sont des non-professionnels - parents, enfants, amis ou voisins - qui prennent en charge des proches souffrant d'une perte d'autonomie due à un handicap ou une maladie.

Ces aidants proches représenteraient 18% de la population bruxelloise, un chiffre significatif. Ce sont parfois des personnes très jeunes qui s'occupent de leurs parents ou de leurs grands-parents en mauvaise santé. L'espérance de vie des Européens s'allonge et de nombreuses personnes âgées souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles. De ce fait, nous serons de plus en plus appelés à devenir des aidants proches.

Avec cette proposition, je suis très heureux de voir des collègues d'autres partis s'inscrire dans un enjeu que le cdH défend depuis très longtemps. Cette proposition demande d'abord au Gouvernement de la Commission communautaire française de poursuivre ses efforts dans

le soutien aux aidants proches. À cet effet, il convient de revenir sur l'action de la ministre Céline Fremault, qui a entrepris une série d'actions depuis le début de cette législature. C'est d'ailleurs elle qui a investi le premier euro en soutien aux aidants proches.

Pour les parents, frères et sœurs d'enfants porteurs d'un handicap, un soutien a été apporté à l'asbl Casa clara, qui propose une autre approche du répit, ces moments qui apportent un peu d'oxygène dans le quotidien, souvent très difficile, des proches. Cette asbl fait désormais partie de la Maison des jeunes aidants proches inaugurée au mois de septembre dernier.

L'antenne bruxelloise de l'asbl Aidants proches a pu trouver un budget grâce à un agrément en réseau dans le cadre du décret ambulatoire. Cela lui permet de bénéficier d'un financement pluriannuel pérenne de l'ordre de 32.000 euros, qui s'ajoutera aux 27.000 euros qu'elle reçoit chaque année sur des budgets facultatifs.

Ce réseau d'aidants proches crée du lien entre les différents services agréés par la Commission communautaire française, à savoir les services d'aide à domicile, les maisons médicales ou les centres d'action sociale globale.

Cette année, à l'initiative du cdH, le Gouvernement francophone bruxellois a agréé l'asbl Inclusion pour le projet FratriHa pour une période de cinq ans renouvelable. Cette décision apporte plus de stabilité et de perspective au projet tout en lui garantissant des moyens financiers récurrents afin d'ancrer véritablement le travail et les activités de l'asbl dans le temps.

Enfin, même si cette compétence relève davantage de la Commission communautaire commune, mentionnons le financement d'un projet relatif à la garde à domicile spécifique afin d'offrir des périodes de répit aux aidants proches qui s'occupent quotidiennement de personnes en soins palliatifs à domicile. Le financement de ce type de projet permet aux aidants proches de continuer à prodiguer leur aide quotidienne. La présente résolution demande avant tout de poursuivre ce genre de mesures et d'en augmenter le nombre et le financement.

Le texte de la résolution comporte une seconde demande qui s'adresse au Gouvernement fédéral, l'objectif ultime étant de faire bouger les lignes à ce niveau. La requête est que le Gouvernement fédéral adopte les arrêtés d'exécution de la Loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche d'une personne en situation de grande dépendance.

Nous demandons également au Gouvernement d'insister auprès du pouvoir fédéral pour qu'il mette en œuvre les autres actions relevant de son champ de compétence, notamment en matière d'accès aux autres droits sociaux pour les aidants proches, telle la possibilité de calculer des périodes dites de soins informels dans les prestations de chômage et dans les exigences en matière de durée de carrière pour les retraités. Comme l'a rappelé M. Fabian Maingain en commission, la ministre Fremault a tenté, en vain, d'en discuter avec la ministre fédérale.

Souvent dans l'ombre, ces personnes méritent pourtant toute notre considération. Cette proposition de résolution, nous l'espérons, encouragera le Gouvernement fédéral à sortir de son inaction. Il conforte par ailleurs le cdH dans le soutien sans défaut qu'il a apporté à cette thématique depuis 2014, soit depuis que cette matière est financée par le Gouvernement de la Commission communautaire française. En plus des moyens dégagés par l'action sociale, la ministre en charge de la politique de la santé a joint des budgets complémentaires pour continuer de soutenir les aidants proches en Région bruxelloise.

Mme la présidente.- À ceux qui n'auraient pas entendu ce message hier, je rappelle que les personnes en grande dépendance ont souvent des aidants proches qui sont là au quotidien à leurs côtés et que, à midi, nous déjeunerons avec le groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance. Le GAMP, de nouveau présent, nous rappelle à ses exigences et aux nôtres.

La parole est à Mme Plovie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Mes collègues ont été clairs et je ne peux qu'adhérer à leurs propos sur l'importance de la reconnaissance du statut et du soutien aux aidants proches.

Pour les aidants proches, nous essayons de faire avancer la politique au niveau de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune. Il est en effet fondamental de les soutenir dans leur choix. Une première reconnaissance a déjà été discutée au niveau fédéral, mais elle n'a pas été suivie d'arrêtés d'exécution, qui restent pourtant indispensables.

Comme Mme la présidente vient de le dire, nous rencontrerons cet après-midi les personnes du GAMP. Elles ne voient pas avancer le dossier de la reconnaissance de leur statut. Cette résolution est importante et le groupe Ecolo lui apportera son soutien.

Cependant, la première partie de la résolution concernant la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune est très faible, comme l'a dit M. Weytsman.

M. Fassi-Fihri a énuméré les actions réalisées par la Commission communautaire française. Il affirmait que la volonté était de poursuivre ces actions et d'en faire davantage. L'amendement propose d'intensifier la politique en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune. Le minimum aurait été d'accepter cet amendement, mais cela n'a pas été le cas.

D'autres amendements ont été déposés, mais il faut avant tout déterminer les priorités dans les prochaines années pour intensifier la politique en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune. Nous devrions accomplir un travail en commun pour analyser les lacunes et les priorités. Or la majorité ne l'a pas accepté. Il s'agit donc d'une occasion manquée. Malgré cela, nous soutiendrons la résolution, car elle est nécessaire à la reconnaissance des droits sociaux pour les aidants proches, même si le texte aurait pu être plus ambitieux au regard de nos compétences en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune, dans une vision globale en lien avec le Plan stratégique de promotion de la santé.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- La création de nouvelles places est également un élément important pour mon groupe. Cela étant, elle ne répond pas à la

demande du secteur d'adopter des arrêtés d'exécution pour accorder des droits sociaux aux aidants proches, car seul l'État fédéral est compétent. Ainsi, commençons par demander au Gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités en adoptant ces arrêtés d'exécution. Je suis convaincu que cela facilitera d'autres actions au niveau de notre entité fédérée, tant pour la Commission communautaire française que pour la Commission communautaire commune.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion du préambule et du dispositif

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion du préambule et du dispositif.

Point 1 du préambule

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

Vu la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche aidant une personne en situation de grande dépendance ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 1 du préambule est adopté.

Point 2 du préambule

Considérant le contexte démographique en Belgique et à Bruxelles en particulier, le nombre croissant de personnes âgées et dépendantes ainsi que le nombre croissant des personnes qui les aident quotidiennement ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 2 du préambule est adopté.

Point 3 du préambule

Considérant le nombre de personnes qui accompagnent des personnes atteintes de handicap ou de maladie, notamment des parents d'enfants et d'adultes handicapés, qui rencontrent beaucoup de difficultés à combiner emploi et famille ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 3 du préambule est adopté.

Point 4 du préambule

Considérant le souhait des aidants proches et des personnes elles-mêmes d'être aidées par des proches et de vivre chez elles le plus longtemps possible ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 4 du préambule est adopté.

Point 5 du préambule

Considérant le travail réalisé par de nombreux acteurs tels que les associations et les mutuelles, ainsi que leurs recommandations ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 5 du préambule est adopté.

Point 6 du préambule

Considérant l'aide apportée par la Commission communautaire française dans le soutien de projets innovants en soutien aux aidants proches ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 6 du préambule est adopté.

Point 7 du préambule

Considérant l'inaction du Gouvernement fédéral, en particulier de la ministre de la Santé publique, face aux attentes de près de 10 % de la population (selon l'Institut scientifique fédéral de santé publique), qui participent efficacement à la prise en charge de proches fragilisés et en perte d'autonomie ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point 7 du préambule est adopté.

Point A du dispositif

Demande au Collège de la Commission communautaire française :

- de continuer ses efforts dans le soutien apporté aux aidants proches ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point A du dispositif est adopté.

Point B du dispositif

- de demander au Gouvernement fédéral d'adopter les arrêtés royaux de la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche aidant une personne en situation de grande dépendance et de mettre à disposition des moyens spécifiques pour permettre aux aidants-proches de concilier ce rôle avec leur vie professionnelle ;

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point B du dispositif est adopté.

Point C du dispositif

- d'insister auprès du Gouvernement fédéral afin qu'il mette en œuvre les autres actions relevant de son champ de compétences, notamment en matière d'accès aux autres droits sociaux pour les aidants proches, tels que la possibilité de calculer les périodes de soins informels dans les prestations de chômage et dans les exigences en matière de durée de carrière pour les retraités (assimilation des congés pris dans ce cadre à du travail dans le calcul de la pension).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le point C du dispositif est adopté.

La discussion du préambule et du dispositif est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

La séance est suspendue à 11 h 36.

La séance est reprise à 14 h 31.

(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

LA TENUE DE LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE DE LA CULTURE ET LES RELATIONS ENTRETENUES AVEC LA MINISTRE DE LA CULTURE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai récemment eu l'occasion d'interroger votre homologue à la Culture au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant votre projet d'Office culture. La ministre Alda Greoli nous a répondu ne pas être au courant de ce projet et attendre la prochaine conférence interministérielle (CIM) de la culture pour en savoir plus. Celle-ci s'est tenue il y a deux jours. Pourriez-vous faire le point avec nous pour expliquer la manière dont votre proposition a été reçue par vos partenaires ? Votre homologue semblait assez frileuse - le mot est faible - et s'est montrée dubitative quant à la mise en œuvre de ce projet, dressant par ailleurs un catalogue peu flatteur de vos nombreuses déclarations sans lendemain, dont cette proposition pourrait faire partie. La ministre semble par ailleurs avoir modérément apprécié vos critiques concernant le manque de transparence et le budget insuffisant de sa politique culturelle.

Bref, la défiance entre vous semble assez marquée. Existe-t-il à ce jour des relations construites entre vos deux cabinets ? En effet, ce qui ressort de tout ceci est que votre projet d'Office culture est peu soutenu intellectuellement, mais aussi qu'il y a des difficultés de communication entre vos ministères. On peut légitimement s'interroger sur les conséquences que cela peut avoir sur les politiques culturelles à Bruxelles, les deux approches étant difficilement conciliables. J'espère vous entendre à la fois sur l'avenir de votre propre projet et sur les relations que vous entretenez avec votre collègue.

(Applaudissements)

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- M. Van Goidsenhoven, n'entrez jamais dans la police ! D'abord, vos intuitions sont très mauvaises, ensuite, votre relation des faits est plutôt bancale. Le seul élément correct dans votre exposé est la date de la CIM.

Toutefois, votre question me permet de rétablir la vérité des faits. J'ai en effet soumis à la dernière CIM le point Office culture afin d'en discuter avec mes autres collègues en charge de la Culture. Comme vous le savez, de nombreux opérateurs et acteurs culturels bruxellois se perdent dans les méandres administratifs car plusieurs entités sont compétentes. Régulièrement d'ailleurs, nous devons les orienter pour qu'ils frappent à d'autres portes que celles de la Commission communautaire française.

La proposition que j'ai déposée à la CIM a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme par mes collègues, Sven Gatz et Alda Greoli, qui partagent mon analyse. La ministre germanophone de la Culture, Isabelle Weykmans, a même souhaité qu'à un moment donné, le dossier soit élargi à l'échelle fédérale. Le projet était donc attendu. Sachez qu'à l'issue de la conférence interministérielle, j'ai été chargée de mettre en place un groupe de travail composé de nos différentes administrations et chargé d'élaborer un cadre en vue de la création de cet office culturel. Voilà une bonne nouvelle.

J'ajouterai encore que je n'ai aucun différend avec Mme Greoli pour la simple raison que lorsqu'un problème surgit entre nous, nous en parlons en toute franchise. En réalité, nous nous complétons parfaitement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Si je ne dois pas postuler à la police, vous non plus ! Si vous aviez envoyé l'un de vos enquêteurs, vous sauriez que lorsque j'ai posé des questions pourtant très claires en commission de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai obtenu une réponse qui a été publiée.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- La CIM n'ayant pas encore eu lieu, elle n'avait pas reçu le dossier.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Bien sûr ! Je vous renvoie à ses propos parce qu'ils sont à tout le moins réservés à l'égard de votre action présente et passée. Cela ne dénotait pas une volonté profonde de collaboration intense, et certainement pas des canaux de communication parfaits et opérationnels entre les deux opérateurs majeurs de la culture francophone à Bruxelles.

Vous me dites que tout va bien. J'aurai l'occasion d'interroger la ministre à ce sujet. Je vous renvoie à la

lecture de la réponse de la ministre et croyez-moi, cela n'allait pas si bien, il y a quelques jours.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- N'essayez pas de semer la zizanie entre Mme Greoli et moi, M. Van Goidsenhoven ! Vous n'y arriverez pas.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je n'en doute pas. Par contre, je doute de votre totale franchise, Madame la ministre-présidente, quant au contenu de cette réponse. À voir le visage hilare de mes collègues, je pense que je ne suis pas le seul à avoir ce point de vue.

LE DÉCÈS D'UNE ÉTUDIANTE À L'ULB À LA SUITE D'UNE INFECTION GRAVE DE MÉNINGITE

DE M. DAVID WEYTSMAN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

ET À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. Weytsman.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, répondra à la question d'actualité.

M. David Weytsman (MR).- J'ai hésité à poser cette question, car mon objectif n'est pas de faire peur. Il s'agit d'un triste événement : une étudiante est décédée récemment d'une méningite, maladie contagieuse.

Ma question est double : une partie est directement liée aux compétences de la Commission communautaire française, l'autre, peut-être, à celles de la Commission communautaire commune. Vous me direz si vous acceptez d'y répondre.

Dans de tels cas de maladies infectieuses graves, quelle procédure est-elle appliquée dans nos écoles ? En faisant quelques recherches, je me suis rendu compte que de telles situations se sont présentées dans la communauté étudiante d'autres villes. Les villes ou établissements concernés ont choisi de proposer une vaccination directe à l'ensemble des étudiants. Existe-t-il de telles procédures et qu'en pensez-vous ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Un tel phénomène pourrait en effet surgir au sein de nos structures scolaires. La Commission communautaire française a bien entendu mis en place une procédure qui est déclenchée dès la détection d'une maladie. Le centre de promotion de la santé, notre fameux service de promotion de la santé à l'école (PSE), est chargé de coordonner l'ensemble des démarches et des procédures auprès des élèves, des parents et des enseignants.

Des courriers types sont prévus pour contacter les personnes concernées, mais celles-ci peuvent être averties d'une autre façon. Nous agissons par l'intermédiaire de notre service en utilisant tous les supports nécessaires en fonction de l'urgence et de la dangerosité de la maladie en cause.

Notre manière de procéder consiste à écarter les personnes susceptibles d'être porteuses de la maladie. Nous distribuons des antibiotiques si nécessaire. Les éducateurs des écoles peuvent également prendre contact avec les familles par téléphone ou par courrier électronique ou postal. Des visites à domicile sont également possibles si l'on n'arrive pas à joindre les personnes concernées.

Le PSE travaille en coordination avec le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) afin de prendre également en compte les travailleurs non enseignants qui pourraient être touchés par des foyers infectieux. Une procédure existe donc pour réagir à ce genre de situation.

M. David Weytsman (MR).- Vous parlez d'une distribution massive d'antibiotiques. C'est finalement un système proche de la vaccination.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Tout dépend de la situation. Dans ce cas-ci, nous ne sommes pas visés. L'ULB a mis en place une procédure qui lui est propre. Au niveau de la Commission communautaire française, en fonction de la situation (type d'infection, méningite ou autre), nous proposons la vaccination ou l'envoi des malades vers les hôpitaux d'urgence.

Je ne peux évidemment pas répondre au nom de la Commission communautaire commune, où je ne siège pas, mais je pense que les procédures sont identiques à celles de la Commission communautaire française.

(Mme Julie de Groote, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

POURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Mme la présidente.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale.

La parole est au Gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Certains de mes collègues vont nous rejoindre. En attendant leur arrivée, je m'exprimerai également en leurs noms. Leurs cabinets respectifs m'ont d'ailleurs envoyé l'ensemble des réponses aux questions que vous avez posées ce matin. Je les remercie de leur célérité et de leur aide dans la préparation de ma réponse.

Je vous adresse également des remerciements pour vos nombreuses questions et pour l'intérêt que vous témoignez ainsi au contenu de la déclaration de politique générale. C'est bon signe : cela démontre que notre institution et ses représentants entendent bien défendre les intérêts du million de citoyens francophones que compte la Région bruxelloise.

Mais cet intérêt ne faisait guère de doute à mes yeux car je suis une femme de terrain et que j'ai constaté à maintes reprises combien nos services et les associations que nous encadrons ou soutenons mènent des politiques essentielles.

Monsieur Maron, puisque vous avez évoqué ce matin François Mitterrand, je me permettrai moi aussi de le citer.

(Sourires)

François Mitterrand a dit : « La démocratie, c'est aussi le droit institutionnel de dire des bêtises. ».

Si j'ai bien compris, M. Maron, vous souhaitez fusionner la Commission communautaire française avec la Région.

D'abord, je ne pense pas que les néerlandophones seront enclins à faire de même. Si vous aimez les combats, remettez plutôt en cause la clé de répartition 80/20, qui ne correspond pas exactement à la réalité. Ensuite, comme évoqué par MM. Colson et Fassi-Fihri, ce serait passer d'un pouvoir à 100%, donné aux francophones, de prendre les décisions relatives aux politiques francophones à une cogestion à 50% avec les partenaires flamands chargés de ces mêmes matières. Avouons que c'est un drôle de calcul ou une drôle de stratégie. Enfin, comme les sondages placent parfois la N-VA au rang des formations incontournables pour constituer un Gouvernement, ce serait à mon sens de la pure folie.

Il faut renforcer les partis néerlandophones bruxellois qui souscrivent et prospèrent en suivant notre modèle. Cet épisode institutionnel étant posé, j'aborderai à présent les nombreuses questions qui ont fait l'objet de notre attention à tous ce matin.

Monsieur Van Goidsenhoven, le Gouvernement francophone bruxellois a bel et bien une vision pour la culture. Grâce à l'action combinée de toutes ses forces vives et des institutions actives sur son territoire, Bruxelles s'érige en réelle métropole culturelle, bouillonnante de créativité. Quel est notre rôle ? Le Gouvernement francophone bruxellois entend défendre une nouvelle forme de gouvernance culturelle : plus transparente, cohérente et efficace. Nous avons donc entrepris un vaste processus de simplification, ainsi qu'une sécurisation des opérateurs par des conventions pluriannuelles.

Nous avons encouragé des initiatives de médiation culturelle et d'éducation permanente, mais aussi d'épanouissement social et culturel. Pour le reste, proximité, créativité, participation, diversité, émancipation et cohésion sont les mots-clés qui définissent la politique culturelle bruxelloise.

J'entends bien, Monsieur Maron, votre interrogation sur l'utilité de la création d'une radio par BX1. Pour notre média régional, la diversification n'est plus un choix, mais une nécessité. Le public de la télévision vieillit très nettement et l'audience stagne, voire diminue. Elle se partage entre tous les canaux de diffusion traditionnels et l'internet. Il est vital de saisir toutes les occasions de diffuser ses programmes pour garder le contact avec le public et assurer la mission et la pérennité de BX1.

Dans ce contexte, la radio est un élément stratégique que BX1 doit impérativement considérer. Il est nécessaire de retrouver le public dans cet espace qui lui échappe aujourd'hui. Une étude de marché a établi que la création d'une radio régionale bruxelloise répondait à un réel besoin du public. Il s'agit d'une étude réalisée en 2016 par Dedicated Research qui a montré que 76% des Bruxellois étaient favorables à l'idée de la création de ce média et que 41% la souhaitaient explicitement.

Il se trouve en effet que, depuis la disparition des radios Bruxelles Capitale, sur les ondes de la RTBF, et BXL dans le groupe RTL, les francophones de Bruxelles ne disposent plus de radio d'information et d'accompagnement qui leur soit entièrement dédiée et qui incarne leur existence et leur identité, à l'instar de ce que fait BX1 en télévision.

BX1 construit un projet de radio régionale francophone axée sur l'information, avec une large antenne ouverte à la vie culturelle, festive, associative et sociale. Cette radio ne se posera pas en concurrente de l'offre de la RTBF - Viva Bruxelles -, mais viendra plus en complément, sans préjudice des synergies entre services publics.

En conclusion, on ne peut que soutenir le dynamisme de notre chaîne régionale pour assurer, dans un univers très mouvant, la mission que nous lui confions.

En ce qui concerne vos questions relatives à la maison des cultures africaines, nous avons largement entamé les travaux qui en traceront les futurs contours. C'est un besoin et une demande forte du secteur, des afro-descendants et de toutes les personnes intéressées par la question. Dès lors, pour y répondre loin de tout paternalisme ou dirigisme, nous avons opté pour une large concertation et un processus mêlant participation et autodétermination.

Concrètement, nous avons décidé de mettre en place une large plate-forme de concertation. Comme je l'ai dit dans mon introduction hier, celle-ci a débuté par une étude de faisabilité, confiée au Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI), suivie par la rédaction de la charte fondatrice confiée au Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (Cedem), opérateur au sein de l'Université de Liège. Maintenant que nous avons posé les balises, c'est la plate-forme qui prendra le relais.

Nous vous rassurons : il s'agit donc d'un beau projet, fort attendu, dans lequel nous injectons des moyens publics et que les communautés afro-descendantes sont chargées de faire vivre.

Monsieur Colson, pour ce qui est de votre question relative au pôle médias, je vais vous refaire l'historique du dossier. Entamé avec l'élaboration du schéma directeur Reyers en novembre 2010, puis avec la finalisation par l'Agence de développement territorial (ADT) et le bureau Idea Consult d'une étude de faisabilité d'un pôle médias sur le site Reyers, le développement du projet mediapark.brussels à Schaerbeek a soulevé le vif intérêt de BX1 et du Gouvernement.

L'opportunité de positionner la télévision francophone bruxelloise à l'intérieur de ce pôle intégré, renforçant les synergies potentielles, les partenariats ou les collaborations, ne pouvait être manquée. De nombreux autres opérateurs médias s'y implanteront également. Je pense notamment :

- au siège de la télévision régionale BX1 ;
- à une plate-forme d'innovation dédiée au secteur médias-audiovisuel dans les locaux de coworking ;
- à des bureaux pour screen.brussels ;
- aux locaux de l'Ihecs Academy, qui dispensera des formations professionnelles ;
- aux locaux du Centre vidéo de Bruxelles ;
- à un incubateur pour entreprises dans le secteur des médias ;

- à un point d'information et d'échange central pour le développement de mediapark.brussels.

Ces différents partenaires issus du secteur des médias utiliseront ensemble le bâtiment et les espaces mutualisés, afin de créer de futures synergies. Le programme comprend entre autres des bureaux, des studios de télévision, un accueil, un auditoire et des salles de formation.

Au chapitre des Relations internationales, je voudrais rappeler que nous formons le troisième maillon de Wallonie-Bruxelles International, à égalité avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, bien que notre part budgétaire soit évidemment moindre que celle de nos partenaires. Je vous rappelle que le budget a d'ailleurs été augmenté au cours de la législature et que la Commission communautaire française dispose d'un statut à part entière au sein des commissions mixtes avec des pays tiers.

Nous possédons aussi une dizaine d'accords fonctionnels et avons conclu de nouveaux accords sectoriels. Par ailleurs, au niveau de la délégation de Paris, nous avons détaché partiellement un fonctionnaire de la Commission communautaire française depuis 2015, afin qu'il participe aux travaux de la délégation. Nous y organisons d'ailleurs annuellement un colloque réunissant les secteurs associatifs bruxellois francophones et franciliens.

Monsieur Van Goidsenhoven, un groupe de travail composé des services de la Commission communautaire française, des deux bureaux d'accueil pour les primo-arrivants (BAPA) et de l'opérateur néerlandophone travaille sur une brochure multilingue présentant les parcours et permettant d'orienter les primo-arrivants vers les opérateurs BAPA. Elle sera bientôt publiée, elle est à la création graphique en ce moment. La Commission communautaire française créera également un site multilingue orientant le public cible vers les BAPA : www.bienvenue.brussels. Ce site sera en ligne dans les prochains mois.

Monsieur Maron, le débat sur le décret de la cohésion sociale aura lieu, en commission, le 6 novembre, me semble-t-il, juste après les vacances de la Toussaint. Soyez patient, ne mettons pas la charrue avant les bœufs !

Concernant la localisation du futur BAPA, vous faites aussi preuve d'une certaine impatience... Nos constats sont les vôtres : l'appel à projets n'est pas encore lancé et l'arrêté de programmation est en cours de révision pour lancer l'appel. Notre objectif est d'octroyer l'agrément du BAPA avant la fin de la législature. Pas à pas, nous augmentons le nombre de places de parcours d'accueil. Nous aurons donc plus de places que la Flandre.

Monsieur Colson, nous ne pouvons cependant pas interdire à la Flandre d'investir également. Ne pouvons-nous pas réfléchir au caractère bicommunautaire du parcours d'accueil ? Peut-être vous ai-je mal compris ? Je rappelle que la Commission communautaire commune peut aussi mettre en place de tels parcours d'accueil.

Les réformes du secteur de la cohésion sociale seront expliquées en détail prochainement par Rudi Vervoort. Toutefois, je peux vous dire que le projet est de proposer un agrément aux opérateurs qui offre plus de stabilité et de clarté à ces derniers. L'objectif est de veiller à ce qu'aucune association ne perde ses moyens dans le processus.

J'en viens maintenant aux interventions sur la Formation. Fin 2017, 39 mesures sur 44 étaient réalisées ou en cours. Fin 2018, ce chiffre devrait passer à 41. Les trois dernières mesures seront mises en œuvre en 2019. Pour rappel, le plan est prévu à l'horizon 2020. Il reste donc encore deux ans pour le mettre en application et l'inscrire dans la stratégie 2025.

L'ambition de ce plan s'inscrit dans un horizon temporel parfaitement respecté au vu de l'ampleur des transformations nécessaires dans des modalités d'action des administrations et des opérateurs partenaires.

Pour ce qui est de l'équivalence des diplômes, le cabinet du ministre Gosuin est en contact avec celui de la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La priorité est d'ailleurs accordée aux chercheurs d'emploi repris dans la catégorie « autres études », c'est-à-dire les diplômes non reconnus en Belgique. L'enjeu de l'équivalence du diplôme de niveau secondaire, qui fait aussi l'objet d'un projet pilote, sera évalué et réorienté dans les semaines qui viennent. De plus, une analyse spécifique conjointe des profils repris sous la catégorie « diplômes obtenus en France » est également lancée, vu leur nombre important.

Enfin, en ce qui concerne la gratuité, le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit d'avancer pour une partie des publics concernés. Des contacts seront également pris avec le cabinet de M. Marcourt pour l'Enseignement supérieur.

Pour ce qui est de la validation des compétences, 712 titres étaient délivrés chaque année en 2014. Du côté francophone bruxellois, le nombre de titres délivrés en 2017 a plus que doublé depuis 2014, passant à 1.442 en douze mois. Le nombre de titres délivrés sur les huit premiers mois de 2018 dans les centres bruxellois dépasse déjà celui enregistré pour l'ensemble de l'année 2017 : il est de 1.453 titres.

Nous avons aussi parlé d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Nous avons augmenté son budget de 100.000 euros, ce qui nous amène à un budget total de 600.000 euros. Depuis le début de la législature, nous avons donc doublé le budget. Nous avons également mis en place un deuxième salon consacré à l'Evras, avec pour thématique les cadres de référence européens. Celui-ci a eu lieu avant-hier. Il a rassemblé plus de 200 participants et fut un grand succès. Enfin, une recherche évaluative est en cours de réalisation. L'objectif est d'augmenter le nombre d'écoles et d'élèves touchés.

Pour ce qui concerne la nouvelle maison d'accueil des familles monoparentales, nous pouvons vous confirmer que le bâtiment a été acheté. Nous sommes actuellement en attente des permis d'urbanisme, ce qui explique un léger retard. Les démarches sont en cours pour entreprendre les travaux d'aménagement. Le projet consiste à réaliser des appartements ayant une capacité d'une trentaine de places. L'inauguration du bâtiment est prévue dans le courant de l'année 2019.

J'en viens maintenant aux questions sur la pauvreté. Pour rappel, la logique du test d'impact sur la pauvreté est la suivante : il s'agit de tester au préalable les projets de mise en œuvre de nouvelles politiques publiques, afin

d'en prévenir les éventuels effets néfastes en matière de création de pauvreté. Au même titre que les processus d'approche intégrée de la dimension de genre (*gender mainstreaming*), il s'agirait de mettre en œuvre une approche intégrée de la dimension de pauvreté (*poverty mainstreaming*). L'une des nouvelles mesures préventives est l'aboutissement du nouveau réseau Tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement (Trapes) de prévention contre le surendettement.

Pour ce qui est du statut d'aidant proche, il dépend du pouvoir fédéral. En ce qui concerne la Commission communautaire française, notre objectif est de finaliser la mise en place du réseau des aidants proches pour la fin de l'année. Ce nouvel agrément leur assurera un financement structurel de 32.000 euros par an.

En matière de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, le Service d'écoute pour les personnes âgées maltraitées (Sepam) s'est vu apporter un nouveau souffle et s'appelle dorénavant Écoutes Seniors. Le renforcement budgétaire a permis d'élargir la ligne d'écoute d'un demi-jour par semaine. Cette année sera aussi marquée par une nouvelle campagne de sensibilisation autour de la maltraitance à domicile. Une campagne radio à l'attention du grand public sera diffusée. Elle comprendra trois spots radio qui seront diffusés à partir du mois de novembre et dans le courant de l'année 2019 sur des chaînes telles que La Première, Bel RTL, Vivacité et Nostalgie.

Certains d'entre vous ont salué les avancées réalisées grâce au Plan stratégique de promotion de la santé. Le plan opérationnel, qui le prolonge et le concrétise, est constitué de l'ensemble des programmes, projets et actions des services, acteurs et réseaux désignés et financés sur la base du plan stratégique.

Ce plan existe bel et bien, mais nécessite aussi une formalisation par l'administration. Celle-ci est bien avancée. L'évaluation, prévue à mi-parcours et au stade final de la mise en œuvre du plan, permettra d'apprécier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et de déterminer la nécessité d'opérer des réorientations.

Pour ce qui concerne l'ambulatoire, le colloque annoncé par Mme Fremault et Mme Jodogne s'étalera sur deux journées, les 12 et 20 novembre prochains, et constituera une étape importante. Ce sera en effet l'occasion d'entendre très largement le secteur de l'ambulatoire afin d'alimenter les grands axes de la réforme. Le calendrier dépassera cette législature étant donné l'ampleur du chantier et le nécessaire travail de co-construction avec les services concernés. L'administration s'implique de manière rigoureuse et collective dans ce processus et nous nous en réjouissons.

Ma collègue Cécile Jodogne veille en permanence aux synergies avec le Plan de santé bruxellois de la Commission communautaire commune, de même qu'aux complémentarités avec les politiques d'autres niveaux de pouvoir, et notamment avec l'État fédéral. La conférence interministérielle de la santé publique est un lieu indispensable pour articuler les différentes politiques en matière de santé.

Madame Jamoulle, Cécile Jodogne s'est engagée devant cette assemblée à donner suite à la résolution concernant les stéribornes en balisant les premières étapes de ce projet. Deux réunions ont eu lieu avec les acteurs principaux de la mise en place de ce dispositif de réduction des risques, à savoir les asbl Transit, Dune et Modus Vivendi. Je constate que M. Uyttendaele se montre très attentif à cette partie de ma réponse.

À la demande du cabinet de Cécile Jodogne, ces acteurs se sont concertés afin d'élaborer une note décrivant le dispositif concret et le budget nécessaire à sa réalisation. Mme Jodogne attend une demande en bonne et due forme de ces acteurs afin de pouvoir financer les premières actions liées au projet en 2019. Un budget est prévu à cet effet et vous aurez l'occasion d'en discuter dans quelques semaines.

En ce qui concerne les salles de consommation à moindre risque (SCMR), plusieurs ministres présents à la conférence interministérielle de la santé publique ont plaidé avec force pour la modification de la loi de 1921. Comme vous le savez, le niveau fédéral a estimé que cette modification était non prioritaire. Nous continuons de soutenir le principe d'une SCMR et plaidons en faveur de synergies entre Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Région bruxelloise pour concrétiser le projet et assurer sa viabilité budgétaire. Il est également indispensable que la sécurité des usagers et des intervenants qui seront amenés à travailler dans cette salle soit garantie par un cadre juridique clair.

Monsieur Colson, l'agrément du Service d'accompagnement mobile et de promotion à l'accès aux soins (Sampas), ex-Réseau Hépatite C, permet en effet de développer, entre autres, une mission de soutien psychosocial aux personnes atteintes de cette maladie, qui vivent généralement dans une grande précarité et ne sont pas toujours en contact avec les services psycho-médico-sociaux qui peuvent leur apporter un soutien.

Les liens entre, d'une part, les équipes palliatives au sein des hôpitaux et relevant du secteur bicommunautaire et, d'autre part, les services agréés sont assurés via la fédération et Palliabru.

L'importance des maisons médicales a été soulignée. La ministre Cécile Jodogne soutient ce modèle, ainsi que le système du paiement au forfait, pourtant récemment remis en cause au niveau fédéral. Elle reste extrêmement vigilante quant aux évolutions de ce dossier et ne manquera pas de revenir vers vous, le cas échéant.

En matière de fonction publique, une plate-forme informatisée, « *MyCOCOF* », permettra aux associations d'échanger des informations et des documents avec l'administration.

L'accord sectoriel conclu en septembre reprend des mesures quantitatives - augmentation de la valeur des titres-repas à 8 euros, remboursement à 100% des abonnements sociaux de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) et autres transports en commun, alignement des règles de promotion par avancement de grade des rangs 25 et 35 sur celles adoptées pour le rang 29, etc. - ainsi que des mesures qualitatives telles que la mise sur pied d'un groupe de réflexion pour avancer des propositions concrètes en termes d'harmonisation de la durée des échelles barémiques ou d'octroi de barèmes ou de primes pour des fonctions spécifiques.

Le nombre de personnes handicapées dans la fonction publique reste difficile à déterminer, dès lors que les

agents n'ont aucune obligation de faire état de leur handicap lors de leur engagement, et qu'ils préfèrent la plupart de temps ne pas se signaler pour éviter toute stigmatisation. Les conditions de travail sont bien sûr adaptées si cela s'avère nécessaire.

Monsieur Colson, dans le domaine du Sport, nous continuerons à déployer diverses actions visant à atteindre toutes les couches de la société. Personne ne sera laissé pour compte. Afin de mener une politique plus large, des soutiens seront octroyés aux opérateurs pour les aider à mener leurs activités sportives. Voici quelques exemples d'initiatives qui répondront aussi en partie aux questions de M. Weytsman.

Dans l'axe relatif à la promotion du sport, il s'agit de mettre en avant l'offre sportive bruxelloise et de sensibiliser le plus grand nombre aux bienfaits d'une pratique sportive. Je pense notamment à des journées d'initiation au sport comme le Brussels Play 4 Peace, à des activités sportives estudiantines organisées par ULB Sports ou encore à la mise en avant de disciplines émergentes et innovantes comme le Parkour et le Freerunning.

Dans l'axe « Sport senior » et « Sport santé », il s'agit de mettre en évidence les bienfaits d'une pratique sportive à tout âge, en organisant un encadrement et une pratique adaptés. Je pense à des associations comme GymSana et Papy BoOom ou encore aux mutuelles, qui peuvent toucher ce type de public.

S'agissant de l'axe concernant le sport et la lutte contre l'exclusion sociale, notre objectif est de réduire l'obstacle financier à la pratique d'un sport. Il s'agit d'inciter, par des soutiens financiers, les associations et clubs sportifs à ouvrir leurs portes à des personnes plus fragilisées. Je pense notamment aux personnes sans abri avec le projet de Belgian Homeless Cup, au projet de yoga pour détenus de la prison de Forest, porté par l'association Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (Adeppi), et à l'appel à projets en handisport, qui permet de soutenir de multiples initiatives en la matière.

Enfin, en sport, éducation et fair-play, je souhaite mettre l'accent sur le développement de projets éducatifs et de promotion des valeurs d'éthique sportive, de respect de l'autre et de fair-play au sein des clubs sportifs. À cet égard, nous continuerons de collaborer avec le Panathlon Wallonie-Bruxelles pour que ses actions puissent toucher un public toujours plus large et le plus grand nombre de communes bruxelloises.

Des projets seront menés en partenariat avec les organes de coordination sportive comme les fédérations, les ententes sportives et l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) pour inciter les clubs à stimuler les comportements éthiques en leur sein.

Monsieur Weytsman, sachez que le financement des infrastructures sportives communales est une matière régionale, qui doit donc être débattue dans l'assemblée adéquate. Vous critiquez l'appel à projets Handisport mais sachez qu'il permet à un très grand nombre de personnes porteuses de handicap de goûter aux joies du taekwondo, du cécifoot, de l'escrime, du hockey, de l'athlétisme, de l'équitation, des multisports et même du ski !

Des actions de terrain et de sensibilisation à grande échelle sont organisées par le Panathlon Wallonie-Bruxelles. Cela devrait vous plaire, M. le député : cette association privilégie également les campagnes de communication. Le Brussels Play 4 Peace que nous soutenons entend promouvoir auprès de milliers de jeunes le sport dans un esprit d'ouverture, de multiculturalisme, de vivre ensemble et de tolérance. L'appel à projets pour le vivre ensemble en paix a été également une nouvelle initiative destinée à rendre la société meilleure, à lutter contre les discriminations, l'obscurantisme et l'ignorance et à favoriser le dialogue interculturel. Un jury s'est réuni le 22 octobre et les projets retenus seront soumis à l'approbation du Gouvernement.

En ce qui concerne la question du transport scolaire, je vous confirme mon souci d'intégrer les normes de basse émission dans les marchés que nous concluons. Par ailleurs, nous avons revalorisé, cette année, le traitement accordé aux accompagnateurs. Nous avons aussi renforcé la qualité des formations qui leur sont offertes afin de s'occuper convenablement des enfants porteur de handicap et de les accompagner dans les meilleures conditions possibles.

Quant aux chauffeurs, nous étudions avec eux et notre administration la possibilité et, le cas échéant, la manière d'inclure des clauses sociales dans les prochains marchés que nous allons lancer.

Enfin, en ce qui concerne la longueur des circuits, sachez que notre administration en a conscience et qu'elle travaille sans relâche à réduire au maximum le temps de déplacement des enfants.

En matière d'enseignement, les projections, notamment de perspective.brussels, relatives aux besoins en nouvelles places dans l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale évoquent un chiffre d'environ 14.000 à 15.000 places à pourvoir. Notre ambition face à ce défi, à l'échelle de notre Commission communautaire française, est importante. En effet, le projet vise à créer 1 500 places. Nous proposons de réaliser nous-mêmes près de 10% de l'effort nécessaire pour combler le manque de places.

Ce chiffre permet de mettre en évidence notre ambition importante en la matière. Les retards concernant les nouvelles écoles sont dus à l'ampleur du travail à réaliser par les architectes, en lien notamment avec les acteurs de terrain, pour définir correctement les besoins.

En ce qui concerne la Haute Ecole Lucia de Brouckère, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler devant la présente assemblée, mon action tend à stabiliser la situation, en travaillant à restaurer la sérénité, tout en visant un rapprochement avec la Haute Ecole Francisco Ferrer. Cet important travail est toujours en cours. Les négociations avancent bien. Des groupes de travail ont été mis en place en vue d'élaborer le dossier de fusion, tant entre les deux administrations qu'entre les enseignants et les équipes de direction. Toutefois, il est vrai que nous attendons de connaître avec plus de précision qui seront nos interlocuteurs politiques afin de pouvoir aller de l'avant une fois le dossier administratif réalisé.

En ce qui concerne la rénovation de nos infrastructures d'enseignement, de manière globale, et celle de l'Institut Émile Gryzon, de manière plus spécifique, notre ambition est de taille, comme le confirme les budgets qui y sont alloués.

Quant au plan paysager du campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA), ma détermination n'a pas fléchi. Toutefois, notre action politique doit faire l'objet d'un accord nécessaire avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) pour mener une étude conjointe en la matière. Les discussions ont pris du temps, mais elles sont nécessaires pour avancer ensemble sur ce dossier. Dans les prochaines semaines, une décision devrait intervenir dans le chef de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. L'étude devrait commencer dans la foulée.

Le nombre d'inscrits à l'Institut Jean-Pierre Lallemand est d'environ 430. Les deux années précédentes, il était de 260. Le pari du déménagement à rue du Meiboom est donc réussi ! Nous aurons ainsi l'occasion de redéployer progressivement cette partie de notre enseignement de promotion sociale.

Pour l'École supérieure des Arts du Cirque (ESAC), dès l'annonce de la démission de la directrice, un professeur de l'établissement disposant d'une grande ancienneté a été désigné pour assurer la continuité de la gestion de l'école en tant que directeur faisant fonction. Ce dernier bénéficie par ailleurs de l'aide et du soutien de notre administration.

Sur le point de la désignation d'une nouvelle direction, la procédure de recrutement est en cours. L'appel à candidatures a été publié au Moniteur belge et il se clôturera le 20 novembre. Les candidatures déposées seront examinées et les candidats auditionnés par une commission de recrutement, conformément à la procédure définie par le décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique.

La procédure devrait pouvoir être clôturée dans le courant du mois de décembre, de manière à ce que le nouveau directeur entre en fonction en janvier 2019.

Dans le domaine de la petite enfance, je suis consciente de l'état de tension dans lequel se trouvent certaines communes ou certains quartiers. Mme Greoli a d'ailleurs félicité le travail que la Commission communautaire française réalisait en matière d'ouverture de places de crèche. C'est pour cette raison que je veille à financer l'ensemble des pouvoirs organisateurs, tant publics que privés, dont les projets de création de nouvelles places sont introduits et qui sont administrativement en ordre. J'ai demandé à cet égard à mon administration d'apporter son aide à ces pouvoirs organisateurs en cas de nécessité. Il est toutefois évident qu'il faudra poursuivre l'effort en matière de création de nouvelles places dans les années à venir, ainsi que les stratégies de financement de celles-ci.

Je conclurai avec le non-marchand. L'actualité que vous mentionnez, M. Van Goidsenhoven, s'est déroulée il y a un certain temps. Elle a trait aux actions des organisations syndicales à la suite du refus des groupes privés commerciaux du secteur des maisons de repos de se joindre à l'accord non-marchand, contrairement au réseau de maisons de repos sous forme d'asbl.

Après des tentatives de concertation avortées, les syndicats ont annoncé lundi soir des actions passant notamment par des grèves. Ces secteurs relèvent de la Commission communautaire commune. Je vous inviterais donc à vous adresser à mes collègues du Collège réuni pour les détails.

Je peux cependant vous rassurer. Les organisations syndicales ont annoncé hier soir un accord de principe de la Fédération des maisons de repos commerciales. Les actions sont donc suspendues.

Je peux également vous rassurer sur le volet Commission communautaire française. L'ensemble des secteurs concernés par notre institution a signé et aucun fait similaire n'est à signaler. Il n'y a pas de risque d'exécution de ce volet.

Le travail administratif, en étroite concertation avec les partenaires sociaux, se poursuit. L'accord sera donc exécuté en 2019 et la concertation en cours prévoit l'octroi d'une prime unique, financée par le budget 2018, aux travailleurs des secteurs du non-marchand.

Je suis désolée d'avoir été un peu longue, mais je ne voulais pas frustrer nos collègues qui ont posé de nombreuses questions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Mme la ministre-présidente, j'ai été attentif à vos explications, certaines étant plus convaincantes que d'autres. S'il est effectivement acceptable de justifier des retards au regard de l'ampleur du travail, encore faut-il pouvoir définir des objectifs, en prendre conscience et ne pas faire naître des espoirs par des déclarations d'intention.

Nous verrons la suite plus en profondeur quand nous débattrons des budgets. Ceux-ci nous donneront des indications plus claires sur l'état réel de nos politiques. Nous pourrons sans doute ainsi nuancer une série d'éléments.

Un exemple, parmi d'autres, nous éclaire sur la nécessité de nous interroger sur certaines de nos politiques et d'aller au-delà du débat général de ce matin. Nous avons reçu, ce midi, des représentants du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP). Ce groupe a de nouveau pointé un problème qui le préoccupe particulièrement : les arrêtés sur les normes qui encadrent la grande dépendance doivent être effectifs. Or, ces arrêtés n'ont toujours pas été publiés, sans doute aussi pour des raisons budgétaires.

Il ne suffit pas de voter des textes. Il faut aussi assurer leur concrétisation et le financement des politiques menées. Les débats budgétaires seront éclairants à cet égard pour que notre institution puisse, au cours des derniers mois de la législature, produire encore un certain nombre de politiques attendues par les Bruxellois francophones.

Pour le reste, je félicite la ministre-présidente de ses efforts visant à déployer le multilinguisme au travers du module « *MyCOCOF* », qui est en soi une perle dont je me souviendrai longtemps !

Mme Véronique Jamoulle (PS).- Je remercie la ministre et ses collègues de cette réponse exhaustive. Nous aurons l'occasion de revenir sur certains dossiers lors des discussions sur le décret relatif à la cohésion sociale ainsi qu'au moment des débats budgétaires.

M. Michel Colson (DéFI).- Je remercie Mme la ministre-présidente d'avoir tenté de répondre à la masse de questions posées de part et d'autre en matière de pôle

médias, de maisons d'accueil, de sport, de transport scolaire, de non-marchand, etc. Je reste un peu sur ma faim en ce qui concerne la trésorerie, mais j'y reviendrai lors des débats budgétaires.

Je voulais préciser mes propos de ce matin sur les BAPA. J'ai simplement dit que, pour nous en tout cas, il ne fallait pas se contenter d'une clé de répartition 50/50. Je n'ai jamais demandé que l'on interdise à la Communauté flamande de faire le travail qu'elle a d'ailleurs commencé bien avant nous. Elle a une longueur d'avance.

Afin de respecter l'équilibre sociologique de notre population, je crois que les efforts flamands, malgré les difficultés budgétaires, nous pousseront probablement à faire davantage d'efforts pour éviter cette clé-là, qui ne me semble pas correspondre à la population bruxelloise.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !).- Je n'ai obtenu aucune réponse à mes questions, plus particulièrement à celles relatives au Plan autisme.

Nous avons rencontré ce midi les parents du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP). À ma grande surprise, la porte-parole du GAMP a sorti le Plan autisme en demandant qu'il soit inscrit à l'ordre du jour. Cela signifie que, deux ans après, ce n'est pas seulement une préoccupation de parlementaires, c'est aussi celle des parents et des personnes autistes elles-mêmes.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas compris pourquoi, malgré l'urgence, la Commission communautaire française n'a pas endossé le rôle d'opérateur pour la création de places de crèche. Pourtant, l'argent est là et la Commission communautaire française a les compétences juridiques pour le faire.

La séance est suspendue à 15 h 21.

La séance est reprise à 15 h 30.

VOTE RÉSERVÉ

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DEMANDER DES MESURES EN FAVEUR DES AIDANTS PROCHES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches déposée par M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Fabian Maingain et M. Pierre Kompany [doc. 105 (2017-2018) n° 1 et doc. 105 (2017-2018) n° 2].

- Il est procédé au vote.

  57 membres sont présents.

  45 répondent oui.

  12 s'abstiennent.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Joëlle Maison, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets et Mahinur Ozdemir.

Se sont abstenus : Olivier de Clippele, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman et Armand De Decker.

Mme la présidente.- La parole est à M. Weytsman pour justifier son abstention.

M. David Weytsman (MR).- En me référant simplement à l'exposé de tout à l'heure, j'aurais pu justifier mon abstention et celle de mon groupe en regrettant que les compétences d'une seule entité soient ciblées, sans que des responsabilités ne soient prises ici même, à la Commission communautaire française, ainsi qu'à la Commission communautaire commune. Je n'ai cependant pas envie de me borner à cela.

Je suis déçu, parce que vous savez que j'ai essayé de préparer, au nom de deux groupes, des amendements qui auraient pu faire écho aux propos que nous avons échangés entre le vote des articles et le présent vote, c'est-à-dire pendant la pause de midi. J'aurais même souhaité prendre la parole pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas renvoyer ce texte en commission.

Je m'exprime ainsi parce que j'ai dit à mes camarades socialistes que chacun devait prendre ses responsabilités.

(Rumeurs)

Il y en a parmi nous, en particulier M. Manzoor.

Il est bon de rappeler que le Gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités, même si vous savez qu'il travaille dans cette optique.

Je regrette sincèrement que, siégeant à la Commission communautaire française, nous ne soyons pas capables de dire qu'il faut intensifier les efforts à fournir pour répondre à ce secteur d'activité, qui est sous pression. Les amendements que nous avons déposés ont été intégralement soulevés tout à l'heure par le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP).

Pour ceux et celles qui n'y étaient pas, je signale que nous avons rencontré ces familles, qui sont en souffrance. Et je suis à présent mal à l'aise parce que le message qui nous a été transmis tout à l'heure, durant la pause de midi, soulignait les difficultés, le financement insuffisant par la Commission communautaire française, le besoin de lits supplémentaires, la nécessité de travailler ensemble à une vision couvrant les prochaines années et celle d'augmenter le budget de la Commission communautaire française.

Aujourd'hui, je réalise qu'il est un peu simpliste de simplement souligner les responsabilités du pouvoir fédéral et de faire fi de ce que les parents viennent de

nous dire il y a à peine deux heures. Selon moi, ce vote est un peu honteux. On aurait au moins dû renvoyer le texte en commission pour en discuter tous ensemble. N'êtes-vous pas d'accord avec moi sur ce point, madame la présidente ?

Mme la présidente.- En tout cas, je regrette la séquence. Je me suis retournée vers vous pour savoir s'il y aurait des amendements, comme vous l'aviez annoncé lors de votre prise de parole. Mais la discussion et le vote des articles étaient clôturés. Selon l'article 67 de notre règlement, une fois qu'on a procédé à l'adoption de l'article après la discussion générale, aucun amendement ne peut être déposé.

Cela dit, comme vous et tous les collègues qui étiez présents, j'ai entendu les demandes que le GAMP a très clairement formulées ce midi. Nous nous sommes d'ailleurs accordés pour déposer quelque chose, sans toutefois décider de la forme que cela prendrait : une résolution, une déclaration... Dans tous les cas, je pense que ce sera l'occasion de revenir sur ce que vous dites maintenant.

En conséquence, la proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches est adoptée. Elle sera notifiée au Gouvernement.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance sur convocation.

La séance est levée à 15 h 35.

Membres du Parlement présents à la séance : Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Christos Doulkeridis, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Abdallah Kanfaoui, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Joëlle Milquet, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Caroline Persoons, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Vossaert, Kenza Yacoubi et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne, Didier Gosuin et Céline Fremault.

ANNEXE 1

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

Mardi 9 octobre 2018

1. Election du Bureau

2. Présentation des résultats du groupe de travail du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sur la médiation et les lanceurs d'alerte / ordre des travaux

3. Divers

Présents : M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Véronique Jamoulle, Mme Catherine Moureaux, M. Temiz Sevket, M. David Weytsman et Mme Kenza Yacoubi

Absents : M. Olivier de Clippele, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Alain Maron.

Mercredi 24 octobre 2018

1. Proposition de décret portant création d'un service de médiation de la Commission communautaire française, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Vincent De Wolf [doc. 17 (2014-2015) nos 1 et 2]
   Proposition de décret et ordonnances conjoints relatifs au médiateur bruxellois
   (Application de l'art. 18.4 du Règlement)

2. Divers

Présents : M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), M. Marc-Jean Ghyssels (supplée Mme Catherine Moureaux), Mme Véronique Jamoulle, M. Fabian Maingain (remplace M. Michel Colson), M. Alain Maron, M. Temiz Sevket, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman et Mme Kenza Yacoubi.

Commission des Affaires sociales

Mardi 16 octobre 2018

1. Election du Bureau

2. Proposition de résolution visant à demander des mesures en faveur des aidants proches, déposée par M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Fabian Maingain et M. Pierre Kompany [doc. 105 (2017-2018) n° 1]

3. Divers

Présents : Mme Michèle Carthé, Mme Dominique Dufourny (présidente), M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Fabian Maingain, M. Zahoor Ellahi Manzoor (supplée M. Jamal Ikazban), Mme Magali Plovie, Mme Simone Susskind, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. David Weytsman.

Commission de la Santé

Mardi 23 octobre 2018

1. Election du Bureau

2. Projet de décret modifiant le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé [doc. 111 (2018-2019) n° 1]

Présents : M. Serge de Patoul (remplace M. Michaël Vossaert), M. Alain Destexhe, M. Bea Diallo, M. André du Bus de Warnaffe, M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Martine Payfa (présidente), Mme Magali Plovie, M. David Weytsman (remplace M. Jacques Brotchi) et Mme Kenza Yacoubi.

Etait également présente à la réunion : Mme Cécile Jodogne (ministre).

Commission de contrôle des communications gouvernementales

Vendredi 19 octobre 2018

1. Demande d'avis de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, relative à la publication sur les réseaux Facebook et Twitter de dix capsules vidéo visant à promouvoir les formations organisées à l'EFP

Présents : Mme Michèle Carthé, M. Michel Colson, Mme Julie de Groote (présidente), M. Serge de Patoul, M. Hamza Fassi Fihri, Mme Zoé Genot (remplace M. Alain Maron, excusé), M. Jamal Ikazban et M. Gaëtan Van Goidsenhoven

Etait également présent à la réunion : M. Bruno Vanleemputten.

ANNEXE 2

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- 2018/1790 modifiant le budget pour l'année 2018 (décret) par transferts de crédits entre allocations de base de la mission 22 – programme 002

- 2018/1848 modifiant le budget par transferts de crédits entre allocations de base du programme 001 de la mission 26 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2018

- 2018/2034 modifiant le budget par transferts de crédits entre allocations de base du programme 0 de la mission 10 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2018

- 2018/2053 modifiant le budget par transferts de crédits entre allocations de base du programme 0 de la mission 10 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2018

- 2018/2069 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2018 par transferts de crédits entre allocations de base de la mission 11

ANNEXE 3

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 20 septembre 2018 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 45 du décret de la Région wallonne du 9 mars 2017 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux élections locales, introduit par la commune de Jurbise (115/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4, § 1er, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire ne viole pas les articles 10, 11 et 30 de la Constitution, combinés avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il impose à un employeur qui n'est pas une entreprise industrielle, commerciale ou financière, dont le siège d'exploitation est situé dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, d'établir en néerlandais l'acte introductif d'instance contre un travailleur domicilié dans la région de langue néerlandaise et en ce que, sauf demande de changement de langue émanant du travailleur, l'instance est poursuivie en néerlandais, alors que les parties ont utilisé le français dans leurs relations sociales (116/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 68 de la loi du 5 mai 2014 concernant diverses matières relatives aux pensions du secteur public ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (117/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que :
    1. dans l'interprétation selon laquelle le juge doit respecter le principe d'égalité des créanciers sans tenir compte des causes légales ou conventionnelles de préférence lorsqu'il procède à la répartition du solde de la médiation en cas de révocation de la décision d'admissibilité au règlement collectif de dettes, les articles 1675/7, § 1er, alinéa 3, et § 4, et 1675/15, §§ 2/1 et 3, du Code judiciaire violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;
    2. dans l'interprétation selon laquelle le juge doit tenir compte des causes légales ou conventionnelles de préférence lorsqu'il procède à la répartition du solde de la médiation en cas de révocation de la décision d'admissibilité au règlement collectif de dettes, les articles 1675/7, § 1er, alinéa 3, et § 4, et 1675/15, §§ 2/1 et 3, du Code judiciaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (118/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que, à l'égard d'une personne majeure ayant fait l'objet d'une adoption plénière dont la filiation paternelle est établie, après l'adoption, à l'égard de son père biologique décédé, les articles 350, 356-1, alinéa 2, et 356-4 du Code civil ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (119/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret flamand du 23 décembre 2016 réglant le fonctionnement et la répartition d'un « Vlaams fonds voor de stimulering van (groot)stedelijke en plattelandsinvesteringen » (Fonds flamand d'encouragement aux investissements métropolitains, urbains et ruraux), introduit par la ville de Grammont et autres (120/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour rejette les recours en annulation du décret flamand du 2 décembre 2016 modifiant le décret du 5 juillet 2002 réglant la dotation et la répartition du Fonds flamand des Communes et abrogeant le décret du 13 décembre 2002 réglant le fonctionnement et la répartition du « Vlaams Stedenfonds » (Fonds flamand des villes), introduits par la ville de Grammont et autres et par la ville de Vilvorde (121/82018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que, en ce qu'ils ne s'appliquent pas aux provisions constituées en interne pour pension complémentaire des sociétés clôturant leur premier exercice comptable entre le 1er janvier et le 28 juillet 2012, les articles 117 et 118 de loi-programme du 22 juin 2012, modifiant et abrogeant respectivement les articles 3 et 75 de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, violent les articles 10 et 11 de la Constitution (122/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 219, alinéa 7, du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (123/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour annule les articles 51 à 58 de la loi-programme du 25 décembre 2016, en ce qu'ils autorisent les fonctionnaires de l'Administration Générale des Douanes et Accises à procéder à la saisie d'un véhicule dont le titulaire de la plaque d'immatriculation n'est pas le propriétaire (124/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle des articles 21 et 22 de la loi du 25 décembre 2016 portant des dispositions diverses en matière sociale (non-applicabilité aux membres du personnel de HR Rail de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public), introduit par Ann Lefevre et autres (125/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour
    1. annule les mots « le passé judiciaire », contenus dans l'article 1/2, § 3, alinéa 3, sixième tiret, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, inséré par l'article 4 de la loi du 18 décembre 2016 insérant une condition générale de séjour dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ;

2. rejette le recours pour le surplus, sous réserve des interprétations y formulées (126/2018) ;

- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de l'article 2/2, § 2, alinéa 1er, 5°, du décret de la Région wallonne du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, inséré par l'article 5 du décret du 16 février 2017, introduit par l'ASBL « Terre wallonne » et l'ASBL « Association du Val d'Amblève, Lienne et Affluents » (127/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 3 et 8, a), de la loi du 19 mai 2017 modifiant le Code d'instruction criminelle, le Code judiciaire et la loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés, et des articles 991*ter*, alinéas 1er, 4 et 5, et 991octies, alinéa 1er, 1°, du Code judiciaire, tels qu'ils ont été modifiés par les dispositions attaquées de la loi du 19 avril 2017, introduit par Stijn Busschaert et autres (128/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 38, § 7, de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce qu'il ne s'applique pas lorsque l'infraction a été commise par un piéton (129/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour, Chambre restreinte, statuant à l'unanimité des voix, rejette la demande de suspension des articles 11 et 26 de la loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière (modifications de l'article 38 de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968), introduite par Joaquin Delgado Arevalo (130/2018) ;
- l'arrêt du 4 octobre 2018 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l'article 7 du décret de la Région wallonne du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales, introduite par Frédéric Sevrin (131/2018) ;
- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 38, § 6, alinéas 2 et 3, de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968, tel qu'il était applicable avant sa modification par la loi du 6 mars 2018, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (132/2018) ;
- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que :
  1. l'article 1er des lois relatives au personnel d'Afrique coordonnées le 21 mai 1964, interprété comme excluant de la pension de retraite prévue par les articles 9, § 2, et 10 des mêmes lois les Belges de statut congolais nommés comme membres du personnel de carrière des cadres d'Afrique, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
  2. la même disposition, interprétée comme n'excluant pas de la pension de retraite prévue par les articles 9, § 2, et 10 des mêmes lois les Belges de statut congolais nommés comme membres du personnel de carrière des cadres d'Afrique, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (133/2018) ;
- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que :
  1. l'article 187 du Code d'instruction criminelle, tel qu'il était d'application avant son remplacement par l'article 83 de la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il ne prévoit pas l'obligation de signifier un jugement rendu par défaut à l'encontre d'une personne placée sous administration à cette personne et au domicile ou à la résidence de l'administrateur ;
  2. l'article 40 de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il ne prévoit pas l'obligation de mentionner, lors de la notification de la déchéance du droit de conduire prononcée dans le cadre d'une procédure par défaut, les voies de droit ouvertes contre un jugement rendu par défaut, les délais pour les exercer et les formalités à respecter (134/2018) ;
- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que :
  1. l'article 851 du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
  2. les effets de cette disposition législative sont maintenus jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi qui met fin à l'inconstitutionnalité y constatée et au plus tard jusqu'au 31 août 2019 (135/2018) ;
- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour, avant de statuer quant au fond, pose à la Cour de justice de l'Union européenne la question préjudicielle suivante :

La notion de « procédure judiciaire » visée à l'article 201, paragraphe 1, a), de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice doit-elle être interprétée en ce sens qu'elle inclut les procédures de médiation extrajudiciaire et judiciaire prévues par les articles 1723/1 à 1737 du Code judiciaire belge ? (136/2018) ;

- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 11 et 26 de la loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière (modifications de l'article 38 de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968), introduite par O.V.D.E. (137/2018) ;
- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour dit pour droit que, en ce qu'il ne permet pas au tribunal civil d'assortir d'un sursis le « doublement de la redevance » qu'il prévoit, l'article 18 de la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, tel qu'il a été modifié par l'article 19, 1°, du décret de la Région wallonne du 27 mars 2003 et avant son remplacement par l'article 10 du décret de la Région wallonne du 19 septembre 2013 viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (138/2018) ;

- l'arrêt du 11 octobre 2018 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l'article 5 de la loi du 25 mai 2018 visant à réduire et redistribuer la charge de travail au sein de l'ordre judiciaire, introduite par Alphonsius Mariën et Luc Lamine (139/2018) ;
- les questions préjudicielles concernant les articles 11, 25, 10, et/ou 26 de la loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière, posées par le Tribunal de police du Hainaut, division Tournai, par le Tribunal correctionnel francophone de Bruxelles, par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Gand, et par le Tribunal correctionnel du Hainaut, division Charleroi ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 14, § 1*ter* et § 3, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, posées par le Tribunal de police de Flandre occidentale, division Furnes ;
- le recours en annulation et la demande de suspension des articles 11, 50, 15, 10, 24, 40, 43, 10, et 47, 16° du décret de la Région wallonne du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvemance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales, introduits par la fondation privée « Fondation populaire » ;
- le recours en annulation de la partie 4 du décret flamand du 22 décembre 2017 sur l'administration locale, introduit par le centre public d'action sociale de Linkebeek et autres ;
- le recours en annulation partielle et la demande de suspension partielle du décret de la Région wallonne du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales, introduits par la SA « Integrale » ;
- le recours en annulation des articles 2, 3, 5, 10 et 15 à 23 de la loi du 30 mars 2018 «relative à la non prise en considération de services en tant que personnel non nommé à titre définitif dans une pension du secteur public, modifiant la responsabilisation individuelle des administrations provinciales et locales au sein du Fonds de pension solidarisé, adaptant la réglementation des pensions complémentaires, modifiant les modalités de financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales et portant un financement supplémentaire du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales », introduit par le Gouvernement de la Communauté française ;
- le recours en annulation de la loi du 7 février 2018 instaurant une taxe sur les comptes-titres, introduit par Laurent Donnay de Casteau ;
- le recours en annulation de la loi du 7 février 2018 instaurant une taxe sur les comptes-titres, introduit par l'ASBL « Vlaamse Federatie van Beleggers » et autres ;
- les recours en annulation de la loi du 7 février 2018 instaurant une taxe sur les comptes-titres, introduits par Philippe Renier, par Antoine Buedts, par Laurent Danneels, par Antonia Deurinck, par Laurent Donnay de Casteau, par l'ASBL « Vlaamse Federatie van Beleggers » et autres et par la société de droit anglais « J.P. Morgan International Bank Limited » ;
- les recours :
  - en annulation partielle de la loi du 21 novembre 2017 «modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers »;
  - en annulation des articles 4 et 5 de la loi du 17 décembre 2017 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers,

  introduits par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et autres ;
- la question préjudicielle relative aux articles 5 et 6 du décret du 28 juin 1957 portant statut de la Caisse coloniale d'assurance, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Verviers ;
- la question préjudicielle relative à l'article 52-3 du Code des droits de succession, tel qu'il est applicable en Région wallonne, posée par la Cour d'appel de Mons ;
- le recours en annulation totale ou partielle des articles 6, alinéas 2 à 4, 21, 62, § 1er, et 66 du décret de la Région wallonne du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation, introduit par l'ASBL « ATD Quart Monde Belgique » et autres ;
- le recours en annulation de l'article 23 de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale, introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » et autres ;
- la question préjudicielle relative à l'article 2, alinéa 1er, 7°, de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer « la charte » de l'assuré social, posée par la Cour du travail de Bruxelles ;
- le recours en annulation de l'article 3, 2°, du décret de la Région flamande du 23 mars 2018 modifiant les articles 3 et 19 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, introduit par Eddy Van Langenhove ;
- le recours en annulation du décret de la Région flamande du 30 mars 2018 portant modification de la loi du 19 juin 1978 relative à la gestion du territoire de la rive gauche de l'Escaut à hauteur d'Anvers et portant des mesures de gestion et d'exploitation du port d'Anvers, introduit par Denis Malcops et autres ;
- le recours en annulation de la loi du 21 mars 2018 modifiant la loi sur la fonction de police, en vue de régler l'utilisation de caméras par les services de police, et modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, introduit par l'ASBL « Liga voor Mensenrechten ».

Parlement francophone bruxellois – rue du Lombard, 77 – 1000 Bruxelles
(téléphone : 02.504.96.21 – télécopieur : 02.504.96.25
courriel : greffe@parlementfrancophone.brussels – site : www.parlementfrancophone.brussels)